

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2011

Présents : RIESTER Franck, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : MOTOT Ginette (pouvoir M. RIESTER), LEGEAY Jean-Claude (pouvoir Mme DELOISY), GOUJAT Jackie (pouvoir M. FOURNIER), KIT Michèle (pouvoir Mme DESMONTIER), THEVENOT Vincent (pouvoir M. AUBRY).

Absents excusés : DAUNA Jean-Vincent, MARTIG-DECES Laëtitia,

Soit 26 présents, 5 absents représentés, 2 absents excusés, 31 votants.

M. Roland COILLOT, secrétaire de séance,

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

M. RIESTER : Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal du 10 février, est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Oui, vous deviez nous adresser le coût de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville.

M. RIESTER : 417 500 €.

M. THIERRY : D'accord, et puis, nous n'avons pas reçu les conventions d'objectifs, pour les associations auxquelles nous avons attribué plus de 23 000 €.

M. RIESTER : Elles sont en cours de rédaction, on va vous les faire passer.

M. THIERRY : Merci, et je voulais simplement dire que, on pourrait croire en lisant le compte-rendu, que nous sommes allés prendre un verre, vous et moi, après le conseil sur la place du marché, simplement, même si on l'avait voulu, à 22 H 15, aucun bar n'était ouvert sur la place du marché.

M. RIESTER : Ok, pas d'autre remarque ?

Le procès verbal de la séance du 10 février est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avant d'entrer dans l'ordre du jour du conseil municipal, je voudrais, évidemment que nous ayons ensemble, une pensée pour notre ami Gilbert JACOTIN, qui nous a quittés, ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui. Gilbert était le président de la foire pendant de nombreuses années, c'était vraiment une figure de Coulommiers, président d'un club de foot, président de l'union des commerçants, né à Coulommiers, habitant Coulommiers depuis de nombreuses années. C'est avec une immense tristesse, que nous avons appris son départ, tout à l'heure, lors de ses obsèques, j'ai présenté les condoléances du conseil municipal, à sa famille, et je voudrais ce soir, en sa mémoire, que nous respections une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence en hommage à Monsieur Gilbert JACOTIN.

M. RIESTER : Merci. Si la foire aux fromages a ce rayonnement aujourd'hui, c'est en grande partie par Gilbert, bien sur, avec l'équipe de bénévoles, avec lesquels il a travaillé pendant des années. Franchement, on lui doit beaucoup, c'est une qualité qui est malheureusement trop rare, il a fait en sorte que les équipes et les présidents qui lui ont succédé depuis, notamment Bernard FRÉMONT, aujourd'hui, Jean-Paul BOSSEAU, puissent continuer le travail qu'il a commencé, en restant à leurs côtés, pour former des duos, appréciés de tous. Encore une fois, l'image de la foire, restera longtemps, même toujours au nom de Gilbert JACOTIN. Cette 44^{ème} foire aux fromages que nous avons eu l'occasion d'inaugurer, puis à laquelle nous avons participé, a été à nouveau un grand succès. Je voudrais évidemment féliciter le président, Jean-Paul BOSSEAU, toute son équipe de bénévoles, et toutes les équipes de la ville qui de près ou de loin ont contribué à l'organisation de la foire. A nouveau les remercier, les féliciter pour ce succès, la foire aux fromages, foire internationale aux fromages et aux vins de Coulommiers, est vraiment un évènement qui nous permet de porter haut et loin, les couleurs de Coulommiers, et de répondre à un vrai besoin sur le territoire, de proximité, de défendre le bon goût, de défendre le terroir, et je crois vraiment que cette foire, est une fierté pour tous les Columériens, un évènement d'attractivité et rayonnement incomparable. Lors de cette foire, nous avons notamment lancé, avec le président de la foire, avec des représentants du monde agricole, avec les fabricants de fromages, avec les élus qui étaient présents, conseillers généraux, conseillers régionaux, une grande opération qui visera, je l'espère, à obtenir l'appellation contrôlée, pour le Brie de Coulommiers. Après deux ans de travail, puisque, rappelez-vous, en 2009, à la fois, Jean-Baptiste VINCENT, Périco LEGAS, Jean-Paul BOSSEAU, moi-même, et Pierre CUYERS, avons lancé l'idée de réfléchir à la faisabilité éventuelle, d'un processus nous conduisant à pouvoir obtenir l'AOC pour le fromage de Coulommiers. Ces deux ans ont été très productifs et après avoir financée, la ville, une chargée de mission,

qui a travaillé sur une étude de faisabilité, en collaboration avec la chambre d'agriculture, nous avons pu remettre au ministre en charge et aux élus présents, le résultats du travail de cette chargée de mission, qui a fait un travail remarquable, travail qui a conclu à la faisabilité de l'AOC pour le fromage de Coulommiers. Nous avons pris la décision, d'accompagner, celles et ceux qui sont en tête de ce combat, qui sont les professionnels de la filière, qui sont les producteurs de lait, fabricants de fromages, affineurs, distributeurs, les accompagner dans ce beau projet, qui vise à obtenir l'appellation d'origine contrôlée, pour le fromage de Coulommiers. C'est un combat qui sera long, difficile, je crois que c'est un combat juste, un combat pour les racines de notre territoire, un combat pour le terroir, un combat pour le bon goût, un combat pour

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la qualité d'un produit alimentaire, un combat pour les filières agricoles de proximité, un combat aussi pour l'image de notre ville. La ville de Coulommiers, comme le conseil général, le conseil régional, qui chacun à leur niveau se sont engagés à nous aider, en tout cas dans la démarche, à aider les professionnels de cette filière. Je crois que nous sommes déterminés à accompagner ces professionnels vers l'obtention de ce certificat. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de prolonger le travail d'Adeline DORET, qui est chargée de mission pour la ville de Coulommiers, pour l'étude de faisabilité, et qui va être chargée de mission pour aider à la rédaction, à la constitution de ce dossier à remettre ensuite à l'INAO (Institut National de l'Appellation d'Origine), puis elle va nous aider aussi à un moment, nous menons des études au niveau du bassin de vie, avec le conseil général, sur le tourisme, sur la route des fromages, sur une éventuelle maison des fromages. Elle va aussi travailler pour la ville à exprimer la sensibilité et l'intérêt de la ville pour ce type de réflexions communes et territoriales. Enfin, elle va avoir aussi à travailler, justement, le projet, sorte de projet d'établissement de foire, pour inscrire la foire aux fromages dans l'avenir, au niveau des perspectives. Nous devons pour pérenniser cet évènement qui est la foire aux fromages, lui donner des objectifs stratégiques, non seulement atteignables, mais aussi ambitieux. Comme cela, à mon avis, que l'on pourra inscrire cette foire dans l'avenir. Je la remercie pour le travail qu'elle va faire pendant plusieurs mois, à nos côtés. Je ne manquerai pas, évidemment, dans les semaines, les mois et les années qui viennent sur l'avancée de ce dossier qui peut prendre plusieurs années. On a vu lors de l'inauguration de la foire, à quel point toute la filière, plus largement la population, accompagne ce beau projet. Nous allons passer à l'ordre du jour, puisque les questions que nous avons abordées au préalable, ont été évoquées.

Question n° 1

MOTION POUR L'ABROGATION DES ARRETES SUR L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE

RIESTER expose le projet de délibération.

Il y a eu beaucoup de presse, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet lors de l'inauguration de la station d'épuration, je voudrais, avant que l'on passe au vote de la motion, vous dire ce qu'il en est précisément. Vous savez que depuis de nombreuses années, la France et l'Ile de France en particulier, accueille des forages d'exploitation de gaz ou de pétrole, dans notre territoire, c'est plutôt du pétrole, forages d'exploitation qui sont dits utilisant des techniques conventionnelles. On fore dans le sol, jusqu'à une profondeur d'un kilomètre environ, cela dépend un peu de la profondeur de la nappe. On entre dans une nappe de pétrole, et l'on aspire la nappe de pétrole. Il y a actuellement 2 000 puits de pétrole en région Ile de France, en grande partie en Seine-et-Marne. Quand on prend les routes de notre territoire, on voit les forages de pétrole, bien, pas de problème. Dans d'autres pays, depuis de nombreuses années, il est utilisé une autre technique, dite non conventionnelle, de l'huile, du pétrole ou du gaz, dans des nappes qui sont bien plus profondément incrustées dans le sol, et notamment, qui ne sont pas regroupées dans des nappes, mais qui sont, cette huile et ce gaz, bloqués dans pores des roches dites mères. Des roches qui sont très profondément dans le sol, dans le sous sol, des roches qui se situent à peu près entre deux et trois kilomètres. Pour aller extraire cette huile et ce gaz prisonniers de la roche, dans d'autres pays, ils utilisent une technique non conventionnelle, dite de fracturation hydraulique, qui vise à injecter

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'une façon très violente, sous forte pression, une grande quantité d'eau, en utilisant du sable et des produits chimiques. Or, il s'avère que ces techniques ne sont pas sans impacts sur l'environnement, il y a des études très précises qui montrent qu'il y a des impacts sur l'environnement, notamment dans l'eau, dans les nappes phréatiques, et on ne mesure pas du tout les conséquences autres, qui seraient liées, notamment à la fracturation des roches, puisque le recul des ces techniques, reste encore très restreint. Donc, quand des citoyens, des associations, des élus ont su qu'il y allait y avoir dans notre pays, plus particulièrement dans notre région, des explorations pour savoir si oui ou non il y avait dans notre sous-sol, de l'huile, du pétrole ou du gaz, dans le sud de la France le schiste, qu'on appelle le gaz de schiste, et que donc, si l'on avait à utiliser ces techniques, collectivement, unanimement, toutes couleurs politiques, je crois, j'en suis même sûr, associations, citoyens, élus, on s'est rassemblés pour dire non à ce type de forage. Alors, le problème, nous sommes dans un état de droit, que le droit, en l'occurrence, sur ces questions de forages, de mines et d'exploitations pétrolières et gazières, repose sur un code qui date de deux cents ans. C'est le code minier, et ce code est évidemment, aujourd'hui, plus du tout adapté à ce que l'on peut attendre en termes d'études d'impacts, en termes d'enquêtes publiques, pour associer les élus, associer la population, à la réflexion sur ce type de nouveautés, de types d'utilisation du sous-sol de manières différenciées. Donc, ce code minier, ne prévoit pas toutes ces études d'impacts, toutes ces réunions de concertation, d'enquêtes publiques. C'est un peu, comme quand on est maire d'une commune, si on nous soumet, en tout cas on soumet au service de la collectivité, un permis de construire, qui répond en tous points aux règles d'urbanisme, nous n'avons pas la possibilité de refuser le permis de construire, bien évidemment, et heureusement, parce que ce serait à la tête du client. Donc là, on respecte, en l'occurrence, le P. L. U. de la ville de Coulommiers. Et bien là, c'était un peu la même chose, des permis ont été octroyés pour explorer, il y a deux étapes, on explore pour voir s'il y a du pétrole, et ensuite, on exploite, c'est-à-dire, on pompe le pétrole. Donc, des permis ont été donnés pour explorer le sous-sol, pour voir s'il y avait dans notre région, de l'huile de schiste. Trois permis ont été octroyés, puisque les demandes répondaient en tous points au code minier dont je parlais tout à l'heure, comme je parlais aussi au permis de conduite qui répond au plan d'urbanisme, on ne peut pas refuser. Le permis a été octroyé pour trois forages, Jouarre, Signy-Signets, et Doue. Donc, quand on a pris connaissance de ces projets sur le territoire, nous nous sommes tous mobilisés. A titre personnel, avec Michel HOUEL, qui est président des maires de Seine-et-Marne, et sénateur, nous sommes allés voir, Nathalie KOSCIUSKO-MORISSET, la ministre de l'écologie et de l'environnement, pour lui dire à quel point nous sommes hostiles à l'utilisation de cette technique, dite de fracturation hydraulique sur le territoire. Nous avons fait en sorte d'écrire aussi à Nathalie KOSCIUSKO-MORISSET et à Eric BESSON. Nous avons fait en sorte de sensibiliser le premier ministre, le président de la République et le gouvernement dans son ensemble, pour ces questions là. Très rapidement, des collègues parlementaires ont proposé une motion parlementaire que j'ai co signée, visant à dire un grand « non » à ce type de technique. Ensuite, nous avons fait en sorte, je vous le disais, de sensibiliser tous les niveaux du gouvernement. Le premier ministre, suite à la décision de la ministre de l'écologie et de l'environnement et le ministre de l'industrie Eric BESSON, de lancer une enquête des corps d'inspection des deux ministères, pour voir quel était l'état de la situation sur cette question là. Avant même d'avoir les résultats de ces enquêtes, le premier ministre a demandé à ce que toutes mesures soient prises pour empêcher, interdire ce type de forage, en s'appuyant sur la charte de l'environnement, qui a été votée à l'initiative du président de la République, Jacques CHIRAC. Donc, les instructions ont été données

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

par le premier ministre, et pour faire en sorte de s'assurer qu'à court ou moyen terme, le temps que dans l'avenir, des techniques moins impactantes puissent être utilisées, pour aller chercher le gaz ou l'huile de schiste, si tenté qu'il y en ait dans notre sous-sol, nous avons pris la décision, avec Christian JACOB, mon voisin du sud de Seine-et Marne, maire de Provins, et un certain nombre de députés, de déposer une proposition de loi parlementaire, à l'assemblée nationale, pour interdire l'utilisation de techniques non conventionnelles de fraction hydraulique pour l'exploration ou l'exploitation d'huile ou gaz de schiste sur le territoire. Les choses sont très claires, ce sera dans la loi, la proposition de loi est inscrite en débat, à l'assemblée nationale le 10 mai. Dans les discussions que nous avons pu avoir avec nos collègues Socialistes, avec les collègues du groupe UPM, il y a un consensus sur la nécessité d'interdire ce type de forage, je suis convaincu que cette proposition de loi sera votée, ensuite cela passera au sénat, c'est Michel HOUEL qui sera rapporteur du texte, pour une mise en application de la loi, au début de l'été. Bien entendu, il ne s'agit pas de s'interdire de continuer à regarder, si demain, encore une fois, si les techniques sont moins impactantes, on peut aller chercher le pétrole qui est dans notre sous-sol, mais il est hors de question qu'on aille chercher des hydrocarbures tant qu'il y a le moindre risque environnemental. Ce n'est pas acceptable, à un moment où on est très attachés à défendre notre environnement, notamment dans notre territoire, qui est un territoire représentant un des greniers à blé d'Europe, il est évident que nous ne pouvons nous permettre de prendre le moindre risque en matière de pollution de l'eau, en matière de pollution des sols. Afin que la population soit parfaitement consciente et convaincue de notre détermination, un certain nombre d'élus, dont je fais partie, ont souhaité ou souhaitent voter une motion précisant à quel point nous sommes totalement opposés à ce type d'exploration, d'exploitation d'hydrocarbure. C'est la raison pour laquelle, nous vous soumettons cette motion, que je vous appelle, évidemment à la voter. Je ne vais pas la relire, vous avez eu dans vos petites boocklets, cette motion. Elle reprend en tous points ce que je viens de vous dire sur l'huile de schiste, ce pétrole bloqué dans les roches mères à trois kilomètres de profondeur, dans le sous-sol Briard. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, nous sommes parfaitement d'accord sur le fond, et nous proposons même de compléter la motion. Je voudrais dire, que lors du conseil municipal du 30 novembre 2009, notre groupe avait présenté à cette assemblée, une motion, ayant pour objectif, d'acter le soutien municipal, au personnel de l'entreprise BRODARD. La réponse du maire avait été, je cite : « Le conseil municipal ne vote pas de motion, et d'ajouter qu'il n'y aura pas de motion pour BRODARD, comme il n'y a pas eu de motion pour l'hôpital ». M. RIESTER avait pris l'argument qu'il ne pouvait mettre de motion au vote, puisque le règlement ne le permettait pas. Après la motion qu'avait déjà fait voter la précédente mandature, et que portait alors l'UMP, voici ce soir la preuve que le conseil municipal peut voter une motion. Merci donc, M. le Maire, de soumettre une motion à l'assemblée, quand cela vous convient. Maintenant, concernant cette motion, nous aimerions, et nous allons vous proposer de la compléter en ce sens, sur les considérants, nous vous proposons d'inclure :

VU la Charte Constitutionnelle de l'environnement et particulièrement ses articles 1, 6 et 7, qui prévoient respectivement :

Article 1 : chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 6 : les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la Loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

CONSIDERANT qu'un permis de gaz..

M. RIESTER : C'est un autre considérant ?

M. THIERRY : Oui, nous avons plusieurs considérants qui sont en réalité des propositions techniques à cette motion, et qui vont dans le sens général que vous nous avez dit.

CONSIDERANT qu'un permis de recherches de gaz de schiste a été accordé par arrêté ministériel du Ministre chargé de l'Energie en date du 4 septembre 2009 à la société Toreador France Energy, l'autorisant à entreprendre pour une durée de 5 ans des recherches de mines d'hydrocarbures liquides sur le territoire de communes voisines de notre bassin de vie.

CONSIDERANT que l'extraction des pétroles bitumineux, faisant appel à des techniques de « fracturation hydraulique », comporterait des risques environnementaux très élevés, liés à l'usage de produits chimiques toxiques susceptibles de polluer les aquifères et à une consommation très importante d'eau

CONSIDERANT que l'exploitation coûteuse des gaz de schistes ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais que la hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources « conventionnelles » en font désormais un enjeu stratégique,

CONSIDERANT que leur extraction comporte des risques environnementaux très élevés : la technique dite de « fracturation hydraulique » consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de faire exploser la roche à plus de 2500 mètres de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schiste,

M. RIESTER : C'est ce que je viens de dire.

M. THIERRY : Oui, mais nous aimerions que la motion soit complétée en ce sens. C'est vrai que cela va dans le sens tout à fait général...

M. RIESTER : C'est ce qui est marqué.

M. THIERRY Oui, mais si vous voulez, je vous donne...

M. RIESTER : C'est ce qui est marqué dans la motion.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Je pense que la motion peut être complétée, et..

M. RIESTER : Allez-y.

M. THIERRY : Laissez-moi terminer.

M. RIESTER : Oui, vous avez raison.

M. THIERRY :

CONSIDERANT que la nappe phréatique de Champigny est l'un des réservoirs majeurs d'Ile de France qu'elle alimente en eau potable un million de franciliens

CONSIDERANT la quantité d'eau employée par le procédé de fracturation hydraulique alors que des restrictions de consommation d'eau sont publiées chaque été pour l'usage prioritaire en eau potable des habitants,

CONSIDERANT qu'il pourrait en résulter une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composés cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants,

CONSIDERANT que le processus de transformation des matières premières extraites est également très polluant et émetteur de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons que le Conseil Municipal,

DENONCE l'opacité des conditions d'attribution de ces permis d'explorer,

SOUHAITE l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du Débat Public,

DEMANDE au ministre de l'écologie :

- d'étendre cette mission aux huiles de schiste,

S'OPPOSE en l'état actuel des connaissances à toutes explorations employant la fracturation hydraulique sur le territoire seine-et-marnais,

EXIGE de conditionner la décision publique d'instruire les permis d'exploration au résultat de cette mission et en concertation avec les collectivités impactées, afin que soient respectées les dispositions de l'article 1er de la loi « Grenelle II » qui instaure le principe de renversement de la charge de la preuve pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement,

DEMANDE une réforme profonde du Code Minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle I et II et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du Débat Public.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Deux, trois considérants, vous m'avez dit. Vous savez, M. THIERRY... comment vous dire, est-ce qu'il y a un jour, où vous pourrez faire simple, être, sur un sujet important, un peu consensuel, de ne pas essayer de noyer le poisson, de nous en faire des tonnes, d'être, excusez-moi, mais dans la complexité, c'est presque..

M. THIERRY : C'est un peu la bravitude, quoi.

M. RIESTER : Oui, c'est un peu ça. Franchement, tout ce que vous avez dit, est dans la motion. Tout ce que vous avez dit, tout ce que cela signifie comme impact, comme signification politique est dans la motion. Je crois qu'il faut faire simple, il faut montrer la détermination du conseil municipal, de la population à défendre un certain nombre de valeurs et d'idées que vous avez décrites en plus compliqué. Vous dire, tout le monde a écouté le premier considérant, à partir du deuxième, plus personne ne vous écoutait, je vous signale. Tout ce qui compte, c'est que les gens puissent le lire, que ce soit simple, et que cela veuille dire exactement la même chose. Et quand vous reprenez en détail, je ne vais pas discuter mot à mot avec vous pendant quinze ans. Donc, soit vous voulez soutenir cette motion dans quasiment l'intégralité, votée à l'identique dans le bassin de vie, en dehors de toute considération politique, et à ce moment là, on montre à quel point à la population, on est capables, au-delà des clivages politiques de pouvoir montrer un consensus sur un sujet aussi important, ou alors, on est dans la petite guéguerre que vous nous livrez à longueur de conseil municipal, qui est sans intérêt et qui ne fait pas avancer, c'est mon avis personnel, le schmilblick, en tout cas l'intérêt des Columériens. Maintenant, c'est votre responsabilité d'opposant municipal, je vous dit la façon dont je vois les choses, tout ce que vous avez dit est inscrit, pas au mot à mot, mais dans l'esprit, dans cette motion. Donc, on va soumettre la motion, vous êtes pour, vous êtes contre, vous vous abstenez. Vous avez une explication de vote, chacun s'exprimera par le vote, en conséquence pour soutenir ou pas cette démarche. M. TREGOAT, après on va passer au vote.

M. TREGOAT : Oui, M. le Maire, déjà vous savez que l'on a été sur Doue, exactement lundi dernier. Il y a une banderole qui est en train de se promener actuellement en France, pour avoir des signatures, ce sera agréable que vous signiez aussi cette banderole, ainsi que M. le sénateur. Je tenais déjà d'un point, puisque déjà avec vos services j'ai eu le retour le jour même, de votre proposition de loi, que j'ai fait transmettre à Europe Ecologie. Voilà, évidemment que nous signerons, Europe Ecologie, pour cette motion, et nous n'attendons pas mieux. Merci.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT.

M. THIERRY : Comment vous dire, vous êtes un député, vous devriez savoir que les mots ont une importance, c'est une proposition dans sa rédaction que nous vous faisons. Voilà, vous ne l'acceptez pas, vous ne l'acceptez pas. Mais quand on est député, on doit savoir que les mots ont un sens.

M. RIESTER : Je le sais.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 2

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 (DETR)

FRÉMONT expose le projet de délibération.

Chaque année, le Préfet nous fait parvenir une circulaire précisant les modalités de demandes de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes et de leurs groupements.

Depuis la loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, la DGE a disparu au profit de la création de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Cette nouvelle dotation est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement et de la Dotation Développement Rural. Elle vise à subventionner les dépenses d'équipement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes.

La circulaire de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 11 février 2011 fixe les modalités d'attribution, pour l'exercice 2011, de la DETR.

Considérant que les travaux suivants, inscrits au budget 2011, sont éligibles à la DETR, pour l'année 2011, il est proposé au conseil municipal de solliciter les financements au taux le plus élevé.

1/Les travaux de construction, de réaménagement de locaux et les travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité :

Ecole Jehan de Brie : réfection de la toiture et mise en conformité de la clôture

2/ Les travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge

Remplacement d'un jeu Ecole Vaux village

3/ Les travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers

Aménagement des services administratifs

4/ Autre opération : travaux visant à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection

Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection

La subvention sollicitée pourrait représenter la somme de 303 685 euros.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT, est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui, ce n'est pas une question M. le Maire, c'est une explication. Nous sommes toujours favorables aux demandes de subventions, et dans les propositions qui

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nous sont faites, il y a des choses qui sont tout à fait intéressantes, surtout quand il s'agit de travaux sur des écoles. Mais, nous nous abstenons, car l'utilisation des fonds publics à hauteur de 36% pour installer votre système de vidéoprotection, ne nous semble pas justifié. C'est-à-dire que nous pensons que pour ce système de vidéoprotection, nous n'avons pas à utiliser des demandes de subventions. Nous sommes contre cette demande de subvention, que vous incluez la vidéoprotection, dans les travaux à financer.

M. RIESTER : D'accord, écoutez, je prends note, d'une certaine façon, vous êtes contre le système de vidéoprotection. A partir du moment où l'on utilise de l'argent public, que ce soit des subventions ou de l'argent public à Coulommiers, cela veut dire que vous êtes contre ce système là.

M. THIERRY : Nous sommes tout à fait contre le système de vidéoprotection pour la ville, non seulement parce que nous vous l'avons déjà dit. Lors du dernier conseil, vous nous avez parlé de baisse de la délinquance, et utiliser des fonds publics pour peut être satisfaire votre prochaine campagne sur l'argumentaire sécuritaire, nous dérange un peu. Et puis, nous pensons que, mais cela nous l'avons déjà expliqué, il y a d'autres moyens que la vidéoprotection. C'est-à-dire, que nous, nous sommes pour investir dans l'éducation, la morale, ces choses qui sont des choses humaines, pour faire une action vers la délinquance. D'autre part, j'écoutais sur la chaîne parlementaire, un reportage que vous avez dû vous-même entendre. En Angleterre, où la vidéoprotection a été largement installée, on estime qu'elle ne fait pas baisser la délinquance. Donc, je l'invente pas. Il y a des rapports en ce sens.

M. RIESTER : Non, les rapports concluent tous, en tout cas en très grande majorité, à l'efficacité d'un outil qui n'est pas l'Alpha et l'Oméga de politique de sécurité de la délinquance, mais qui a été utilisé dans de nombreuses communes avec succès, et d'ailleurs, un grand nombre de communes de toutes couleurs politiques, utilisent maintenant la vidéoprotection. Il y a encore, un certain nombre de leaders socialistes, qui par dogmatisme sont contre ce type d'outil. Je suis déçu, je le regrette, c'est votre choix, c'est important que les Columériens le sachent, que vous soyez contre l'installation de vidéoprotection à Coulommiers, parce que ce sera complément du reste du dispositif de la police nationale, de la police municipale et bien évidemment des actions qui sont menées en matière de prévention, avec les équipes de jeunesse de la ville, avec tous les acteurs sociaux. D'ailleurs, vous savez que nous avons depuis maintenant plusieurs mois, réinitié le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, dans lequel un certain nombre de groupes de travail, sont à l'œuvre, produisent des pistes d'actions et des propositions très intéressantes. J'ai d'ailleurs bientôt une réunion avec les responsables de ces commissions pour faire un point d'étape. Evidemment qu'en matière de sécurité de prévention de la délinquance, ce n'est pas une seule réponse qui serait parfaite. En tout cas, je me garderai bien d'être dans le tout sécuritaire ou comme vous dans l'angélisme, en pensant que l'on va tout solutionner par l'éducation. C'est un ensemble de réponses qui est adapté, des réponses en matière de prévention, en matière de sécurité, sécurité avec la police nationale, la police municipale, sécurité aussi avec un outil, qui n'est qu'un outil, à disposition la plupart du temps, de la justice, en matière d'élucidation des crimes et des délits, et en matière de prévention. Cela dissuade les crimes et les délits, et les éventuels auteurs de ces crimes et délits. Donc, c'est important qu'aujourd'hui, on soit très clairs, vous êtes contre l'installation de la vidéoprotection à Coulommiers, et je vois une fois de plus, que vous êtes malheureusement en décalage avec les réponses modernes qu'apportent

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

un certain nombre d'élus, y compris de gauche, à ces questions qui intéressent tous les Français, en particulier les Columériens, que sont les questions de sécurité, dans notre territoire. Maintenant que nous avons eu votre explication de vote, qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- sollicite l'aide financière de l'Etat par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011,
- dit que les travaux d'investissement décrits ci-dessus ont fait l'objet d'une inscription budgétaire 2011
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

Question n° 3

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL E.CO.L.E. 2011

FRÉMONT expose le projet de délibération.

Le Conseil Général dans le cadre du Fonds E.C.O.L.E participe comme l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), aux travaux d'investissement destinés à la mise en conformité, à l'entretien des locaux scolaires.

Les travaux suivants, prévus au budget 2011, sont éligibles au fonds E.CO.LE, pour l'année 2011 :

La mise en conformité et l'étanchéité de la toiture de l'école Jehan de Brie

L'ensemble de ces travaux étant estimé à 175 108 euros HT

La subvention sollicitée pourrait représenter la somme de 16 770 euros. A noter que ces mêmes travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la subvention sollicitée est de 42 990 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- d'inscrire dans le cadre du budget 2011, les travaux d'investissement décrits ci-dessus
 - de solliciter l'aide financière du Conseil Général par l'attribution d'une subvention à son montant maximum, dans le cadre du Fonds E.CO.LE 2011,
- d'approuver le plan de financement,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette demande d'aide financière.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT, questions ?

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 4

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DEFINIS DANS LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

AUBRY expose le projet de délibération.

Il y a un an, le 12 avril 2010, nous avons décidé de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux définis dans le schéma directeur d'assainissement. Après mise en concurrence, le marché correspondant a été conclu avec la société SOGREAH, pour un montant de rémunération provisoire de 163 150 € H.T.

Le programme initial de l'opération comprenait les travaux suivants :

Avenue des Lorinettes : remplacement du réseau d'eaux usées (EU) sur 500 ml, réfection du réseau d'eaux pluviales (EP) et réalisation d'un bassin de rétention.

- Rue Marcel Clavier : réhabilitation du réseau EU.
- Rue Abel Prouharam : redimensionnement du poste de refoulement « Minoterie », remplacement de 180 ml de collecteurs EP et création de 11 avaloirs.
- Jardins familiaux : création d'un poste de refoulement.
- Rue Carnot : mise en place d'une nouvelle antenne de collecte EP.
- Promenade du bord de l'eau : réhabilitation du réseau EU.
- Parc des Capucins : réhabilitation du réseau EU.
- Rue des Capucins : réhabilitation du réseau EU.

Suite à l'étude de phasage des futurs travaux, il apparaît souhaitable d'élargir le programme d'étude aux missions suivantes, afin de permettre le raccordement potentiel de la Commune de Boissy le Châtel à la station d'épuration, et la future restructuration de l'assainissement pluvial de l'ensemble du quartier Prouharam :

1/ Prise en compte du futur déversement potentiel des eaux usées de la Commune de Boissy le Châtel dans le réseau de Coulommiers :

Vérification par la maîtrise d'œuvre du dimensionnement des conduites existantes.

Définition des cheminements possibles.

Définition des travaux à réaliser sur ces réseaux.

2/ Prise en compte d'un bassin versant pour le dimensionnement de la conduite d'eaux pluviales de la rue Abel Prouharam :

Définition des bassins versants élémentaires.

Définition des caractéristiques hydrauliques des bassins versants.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Définition des diamètres de conduite à mettre en œuvre.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la conclusion d'un avenant pour intégrer ces missions au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société SOGREAH. Le montant de l'avenant s'élève à 5 240 € HT, soit 3,21% du marché initial.

M. RIESTER : Questions ?

M. THIERRY : Nous sommes plutôt favorables à la nouvelle station d'épuration, dont la capacité permet, je crois, d'accueillir l'équivalent de 45 000 habitants, puisse s'ouvrir à une commune voisine, mais là, le marché de maîtrise d'œuvre, concerne quand même la venue de Boissy le Châtel, est-ce que la commune de Boissy le Châtel pourrait participer ?

M. AUBRY : Pour le moment, le marché a été signé par la ville de Coulommiers, par contre, pour le futur, il faudra une délibération du conseil municipal de Coulommiers et de Boissy le Châtel, pour autoriser le raccordement, et la participation financière de la commune de Boissy.

M. THIERRY : D'accord, donc vous l'envisagez ?

M. AUBRY : Oui, bien sûr.

M. THIERRY : Très bien. Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 au marché n° 10-01 F, conclu avec la société SOGREAH, et ayant pour objet la maîtrise d'œuvre des travaux définis dans le schéma directeur d'assainissement.

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 5

DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE – ZAC DES LONGS SILLONS

AUBRY expose le projet de délibération.

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. des Longs Sillons par la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, la création d'une voie destinée à desservir les différents lots est en cours d'achèvement.

Pour permettre d'attribuer une adresse postale aux futurs acquéreurs, il est nécessaire d'identifier cette voie.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu que celle-ci, se situe sur le lieudit : le Jariel, il est proposé au conseil Municipal de dénommer cette nouvelle voie par rapport à ce lieudit, la rue du Jariel.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

M. THIERRY : Oui M. le Maire, c'est dommage que vous ne choisissiez pas d'honorer une personnalité en lui offrant le nom d'une rue de notre commune. Une nouvelle fois, je pense que pour réparer votre erreur du 31 mars 2003, il serait convenable de retrouver une rue Salvador ALLENDE à Coulommiers. Comme vous le savez certainement, la justice Chilienne a réouvert en janvier dernier une enquête sur la mort du président Salvador ALLENDE, ainsi que sur 725 autres cas de crimes contre les droits de l'homme sous la dictature du général PINOCHET entre 1973 et 1990, et qui n'avaient traités, faute de plainte. Rappelons que la dictature a fait plus de 3 100 morts ou disparus. ALLENDE va rester de ces hommes qui sont des exemples, et il est toujours heureux d'honorer. Nous vous proposons la rue Salvador ALLENDE.

M. RIESTER : Donc, il s'agit à cet endroit là, d'une rue dans la zone d'activité, comme ça ne vous a pas échappé, dans ces rues de la zone d'activité, il y a toujours un référent géographique, en l'occurrence, un référent lié au cours d'eau, ou à des parcelles de terrain du territoire. Comme c'est la zone des Longs Sillons, comme c'est la zone de la prairie St Pierre, comme il y a la rue du Grand Morin, de l'Orgeval, etc..., on a voulu rester dans l'esprit de ce lieu, et c'est la raison pour laquelle, nous avons pris la décision de vous proposer la rue du Jariel. Il n'en reste pas moins vrai que nous aurons l'occasion de rediscuter de cela dans l'avenir, je souhaite, effectivement, honorer la mémoire d'un certain nombre de Columériens, qui ont été des figures de Coulommiers, c'est la raison pour laquelle je reviendrai vers vous, pour le changement de dénomination de certaines rues ou places de Coulommiers. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans la suite de nos conseils municipaux, cela ne remet évidemment pas en cause la mémoire de Salvador ALLENDE. Merci de nous soumettre une autre proposition, mais je vais d'abord vous soumettre, celle qui est dans vos boocklets. Donc, qui est contre le nom « le Jariel » ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de dénommer la nouvelle voie de desserte créée dans la Z.A.C des Longs Sillons « rue du Jariel »

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

M. RIESTER : Etant donné que cette dénomination a été retenue, ce n'est pas la peine de passer au vote sur un autre nom. Merci à vous.

Question n° 6

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DU GRAND MORIN DE TRANSFERER LA COMPTABILITE DU SYNDICAT A LA TRESORERIE DE MAGNY LE HONGRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUBRY expose le projet de délibération.

Comme la ville de Coulommiers participe au Syndicat du Grand Morin, et que la gestion financière était faite par la perception de Crécy, qui a disparu également, donc, je vous demande l'autorisation de transférer ces comptes, à la perception de Magny le Hongre. C'est une décision administrative qu'il faut valider au conseil municipal.

M. RIESTER : Questions ?

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je voudrais faire une remarque, bien sur, c'est une question administrative, mais sur le transfert vers la trésorerie, c'est aussi une comptabilité qui va disparaître vers la trésorerie de Magny le Hongre. Si la trésorerie de Crécy la Chapelle perd comme ça, quelques comptabilités, on sait très bien aujourd'hui, quelle orientation politique gouvernementale et dans quelques temps, vous nous direz qu'il n'y a plus lieu d'avoir une trésorerie à Crécy la Chapelle, vous supprimerez encore et toujours des postes de fonctionnaires de ministère des finances. Voilà, ça nous inquiète beaucoup, cela.

M. RIESTER : il ne faut pas que cela vous inquiète, vous savez, on est dans un monde qui n'est pas forcément, toujours celui dans l'idéal, dans lequel on souhaiterait vivre, mais c'est le monde qui est le nôtre. Ce monde qui est le nôtre, veut que nous adaptions notre administration pour lui donner les possibilités toujours plus tournées vers les usagés, en lui donnant la possibilité de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, tout en étant en face d'une contrainte qui est la rareté de l'argent public. Parce que, in fine, ce sont les contribuables qui financent nos administrations, qui financent les services publics, et on le voit bien, dans le monde entier, qu'il y a des décisions importantes à prendre, pour faire en sorte d'adapter ces outils et ces administrations à la réalité du monde tel qu'il est aujourd'hui. Il y a des efforts, ce n'est pas toujours simple, parfois compliqué, mais c'est la responsabilité des élus de prendre les décisions qui s'imposent, même si parfois, ce n'est pas toujours dans l'absolu, ce que l'on souhaiterait faire. Mais je pense vraiment que c'est dans le sens de l'histoire. Donc, vous tirez des conclusions, d'ailleurs, très hatives, mais ça, c'est votre tendance, d'une proposition de modification qui en tout cas, à mon avis, ne reflète pas ce que vous sous-entendez, je suis convaincu que ce n'est pas parce que l'on va transférer la trésorerie du syndicat vers Magny le Hongre, que cela va remettre en quelques sortes que ce soit, l'organisation de la trésorerie en Seine-et-Marne, vous donnez beaucoup d'impact à cette décision, mais c'est votre choix.

M. THIERRY : M. le Maire, simplement, je vais vous donner un petit exemple que j'ai rencontré la semaine dernière à Coulommiers. Nous avons un tribunal d'instance à Coulommiers, vous nous avez dit que la fermeture du tribunal d'instance, il allait y avoir..., bon, le fait de regrouper avec Meaux, nous allons devenir beaucoup plus performants, enfin, le ministère de la justice allait être beaucoup plus performant, et j'ai eu la semaine dernière, une conversation avec un clerc de notaire à Coulommiers, qui me disait que depuis que nous avons perdu le tribunal de Coulommiers, sur certains dossiers, c'est beaucoup plus long. C'est beaucoup plus long, parce qu'à Coulommiers, il y avait un juge qui se déplaçait, qui ne vient plus, et l'informatique est sensée améliorer les choses, la communication, et ce n'est pas le cas. Voilà, c'est un petit exemple, pour vous dire que, bien sur, on peut toujours regrouper, mais le service de proximité, a aussi un sens.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Bien sur, il faut s'adapter, vous affirmez des choses, cela marche moins bien qu'avant, etc., c'est facile, la réalité, elle est tout autre, et en tout cas, il faut prendre les décisions qui s'imposent, parce que nous sommes dans un moment où l'argent public est contraint, on ne peut pas faire n'importe quoi, mais chacun en tire les conséquences qu'il souhaite.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- donne son accord au transfert de la comptabilité du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin à la Trésorerie de Magny le Hongre

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

Question n° 7

ACQUISITION DE TERRAINS A MADAME CORSAT MICHELLE

AUBRY expose le projet de délibération.

Lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, que nous avons fait en mars 2007, sur ce nouveau P. L. U. il était prévu des nouveaux emplacements dits réservés. Un de ces emplacements réservés, qui se trouve dans la rue des Coupes oreilles, derrière l'avenue Victor HUGO, avait été réservé pour la création d'un parking. L'opportunité d'acquérir une des parcelles vient de se présenter, parce que l'un des propriétaire de la parcelle cadastrée AP 161 d'une surface de 498 m², nous a fait une proposition pour la céder. Après l'avoir fait évaluer par le service des domaines, je vous propose d'acquérir ce terrain au prix total de 25 000 € ttc.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : M. AUBRY, vous venez de dire que l'espace réservé était pour un parking.

M. AUBRY : c'est la justification qui a été donnée dans le P. L. U.

M. THIERRY : Et c'est l'objectif que vous voulez donner à cet espace réservé ? Parce que, quand vous le dites, on a l'impression que vous avez un doute sur l'espace réservé. Vous l'avez inscrit au P. L. U...

M. RIESTER : C'est marqué, M. THIERRY, référez vous au P. L. U., c'est tout ce que l'on peut vous dire.

M. THIERRY : Je voulais simplement savoir si vous aviez le projet de faire un parking à cet endroit là ?

M. AUBRY : C'est ce qui est marqué, emplacement réservé pour la création d'un parking, c'est marqué dans le P. L. U. C'est tout simple.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : D'accord, bon très bien, alors moi je voulais savoir aujourd'hui, puisque l'on va l'acheter, ce terrain est en état de jardin ?

M. AUBRY : Oui.

M. THIERRY : Oui, vous allez le conserver en état de jardin ?

M. AUBRY : Je ne connais pas l'utilisation qu'ils en feront.

M. THIERRY : Vous allez être propriétaire, vous allez savoir ce que vous allez en faire.

M. AUBRY : A ce moment là, on avisera pour savoir ce que nous allons en faire.

M. THIERRY : On avisera.

M. AUBRY : On a l'opportunité de l'acheter..

M. THIERRY : Si c'est un jardin, je voudrais bien le laisser en jardin, puisque ..

M. RIESTER : Ecoutez, de toute façon, on ne va pas faire de parking, puisqu'il n'y a pas d'accès, on va le laisser en jardin en attendant et on verra bien, le moment venu, quand on aura suffisamment de parcelles, pour éventuellement faire un parking, le faire à ce moment là.

M. THIERRY : Je peux quand même vous demander.., alors je vais vous le demander gentiment, puisque vous avez l'air de vous énerver..

M. RIESTER : S'il vous plaît.., je ne m'énerve pas.

M. THIERRY : M. le Maire, si nous l'achetons et qu'il est en état de jardin, pourrions nous le garder en jardin, pour l'offrir par exemple.., en faire des jardins ouvriers ? Ce serait une bonne chose, je suis persuadé.., peut être, si vous avez de meilleures idées, on en fera autre chose. Nous, nous vous demandons de le garder en jardin. J'ai envie de vous dire, bien voilà, ça c'est encore dans le but de faire un parking.

M. AUBRY : Nous anticipons l'avenir.

M. THIERRY : Très bien.

M. RIESTER : Je continue de vous dire, qu'effectivement on va faire en sorte, que les Columériens et celles et ceux qui viennent eu centre ville de Coulommiers pour faire leurs courses, pour consommer, pour aller dans les restaurants, dans les bars, pour aller à la Poste, la mairie, continueront, pourront continuer à avoir davantage de place de parking. Nous allons continuer à investir, effectivement, pour faciliter le stationnement à Coulommiers, que cela vous plaise ou non. Pour le reste..

M. THIERRY : Je voulais vous demander, est-ce que vous pensez que cette ville n'a pas suffisamment de parkings ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : M. THIERRY, je ne vous ai pas donné la parole. Deuxièmement, les jardins familiaux, il y en a dans Coulommiers, et nous prenons note de votre proposition.

M. THIERRY : Très bien, M. le Maire, ne pensez-vous pas, qu'aujourd'hui, nous avons quand même un certain nombre de parkings, et je pense, depuis que vous êtes maire, on a l'impression que des parkings, c'est votre seul objectifs. Le parking le parking. Après, vous vous étonnez, dans la presse, que l'on parle de la voiture, bon, moi je suis désolé, je constate que vous êtes quand même axé fortement vers le parking, donc vers l'automobile.

M. RIESTER : Oui, ça je vous ai dit qu'à chaque fois que vous parleriez de ça, chaque fois que vous ferez ce type d'allusion nauséabonde, je ne rebondirai pas.

M. THIERRY : Vous avez raison, on le lit dans la presse.

M. RIESTER : Je ne vous parle pas de la presse, c'est vous qui mettez à chaque fois, cette petite pique permicieuse, mais peu importe, c'est pas grave parce que, franchement, ça fait rire tout le monde.

M. THIERRY : C'est un noble métier, M. le Maire, vous avez un noble métier.

M. RIESTER : Je ne vous ai pas donné la parole, M. THIERRY.

M. THIERRY : Mais moi je vous parle.

M. RIESTER : Vous n'avez pas la parole.

M. THIERRY : Laissez-moi finir.

M. RIESTER : Ok, allez-y.

M. THIERRY : Laissez-moi finir.

M. RIESTER : Ca y est ? Un, Je ne rebondirai pas sur ces questions là, deux, franchement, concernant cet emplacement, c'est dans le P. L. U., rien de plus normal, en plus, comme l'a dit à juste titre Jean-Pierre AUBRY, nous anticipons l'avenir, nous anticipons notamment la réflexion que nous aurons à faire de l'avenue Victor HUGO, pour faire en sorte de pouvoir avoir une avenue qui soit plus en adéquation avec ce que l'on peut attendre en matière de voie douce, en matière de trottoirs, de fleurissement et d'espaces verts. Nous aurons donc besoin à proximité, d'avoir des endroits pour pouvoir stationner les voitures. Et comme vous n'avez toujours pas compris que l'on n'était pas dans le monde que vous idéalisiez mais dans le monde qui est le nôtre, que les gens aient des moyens de locomotion, des voitures, des motocyclettes, des vélos, des transports en commun, on n'a jamais fait autant à Coulommiers, des bus hybrides, bus électriques, avec des extensions des horaires des transports en commun, des fréquences, etc.. Nous avons une vision des transports et de la mobilité globale à Coulommiers, et donc, nous continuerons, oui, à Coulommiers à nous battre, je suis d'ailleurs ravi, que vous reconnaissiez que beaucoup a déjà été fait en matière de stationnement à Coulommiers, parce que c'était une demande des Columériens. Je continue de penser

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

que c'est une bonne chose que d'avoir fait des parkings, et nous continuerons d'anticiper les choses, pour ne pas nous retrouver, dans dix, quinze ou vingt ans, avec un problème de congestion de stationnement à Coulommiers. Donc, au moment où nous serons obligés, parce que ce sera utile, ce sera nécessaire, de refaire l'avenue Victor HUGO, on sera bien contents d'avoir quelques réserves foncières, pour pouvoir faire du stationnement à proximité, M. THIERRY. Donc, maintenant, nous allons passer au vote sur cette question.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- Achète la parcelle de terrain cadastrée AP 161 d'une surface de 498 m² au prix total de 25 000 € ttc.

- Autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer l'acte d'achat et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par Maître Latrille, notaire à Coulommiers.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

M. RIESTER : Donc, vous nous avez fait tout ça, M. THIERRY, pour voter cette question, finalement..

M. THIERRY : C'est une opportunité, il fallait la saisir.

M. RIESTER : Ha, on n'avait pas entendu, excusez-moi, c'est bien que vous fassiez une explication de vote, postérieur au vote pour...

M. THIERRY : Vous ne me laissez pas parler, vous faites des interprétations permanentes et vous ne me laissez pas parler.

M. RIESTER : D'accord, comme ça, c'est clair pour tout le monde, vous êtes d'accord avec nous, merci M. THIERRY, ça nous avait échappé.

Question n° 8

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELOISY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, afin d'anticiper un recrutement, à la suite d'un départ au sein de notre service Urbanisme. Les premiers entretiens réalisés avec les candidats nous amènent à prévoir soit un poste d'attaché, soit un poste de technicien principal de 1ère classe, qui viendra en remplacement d'un poste de rédacteur. Ce dernier, ainsi que le poste non utilisé, seront retirés du tableau après le recrutement et le départ de l'agent actuellement en poste, et de permettre la réalisation de 4 promotions : un technicien dans le cadre de la promotion interne, un technicien ayant réussi l'examen professionnel, un agent de maîtrise dans le cadre de l'avancement de grade et un agent de maîtrise suite à une réussite à l'examen professionnel. Les quatre postes occupés actuellement seront retirés une fois ces promotions réalisées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FILIERE	CAT	Effectif actuel	Nouvel effectif
---------	-----	--------------------	--------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	5	6
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal de 1ère classe	B	2	3
Technicien	B	3	5
Agent de maîtrise	C	13	15

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 9

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA REALISATION D'UNE PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

DELOISY expose le projet de délibération.

Oui, tout à fait M. le Maire, comme vous le disiez précédemment, le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance s'est réactivé le 1^{er} juillet 2010. Nous avons créé à cette issue, quatre groupes :

- Un groupe de sécurité, prévention de la sécurité publique, l'élus référent est Jackie GOUJAT
- Un accompagnement des jeunes en difficultés, par moi-même,
- Un accompagnement scolaire et soutien à la parentalité, référente Mme Ginette MOTOT.
- Prévention des violences conjugales et intra-familiales et protection des victimes, élu référent Jean-Claude LEGEAY.

On s'est réunis à plusieurs reprises, les groupes se sont réunis, il en est sorti un travail assez conséquent, la vidéoprotection, d'une part. Au niveau des jeunes, nous avons travaillé sur une coordination avec les partenaires, Espoir, Mission Locale, la Point Information Jeunesse pour le suivi des jeunes, et notamment les grandes difficultés dues au logement. Donc, on a déjà visité au niveau de Serris, un foyer de jeunes, et nous allons visiter, lundi, Combreux, c'est à Tournan, c'est un foyer de jeunes, pour voir les possibilités que nous aurions sur Coulommiers. Madame MOTOT, a travaillé sur tout ce qui est soutien à la parentalité, notamment par rapport aux problèmes que nous avons ressentis dans différents quartiers, soit avec une création, café des parents, ou des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

choses comme cela. Et puis, pour M. LEGEAY, au niveau de la violence intra familiale et protection des victimes, c'est ce dont je vais vous parler, on a fait une plaquette, dirigée pour la violence faite aux femmes, évidemment, mais également à toutes les violences intra familiales qui sont assez importantes, sur notre commune. Donc, la ville de Coulommiers, a souhaité mettre en place un conseil local de sécurité et prévention de la délinquance en juillet 2010, dans l'objectif notamment de renforcer la coordination et la réflexion entre les acteurs concernés par les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance

Dans le cadre de ce dispositif partenarial, un groupe de réflexion spécifique a été créé autour des problématiques des violences conjugales et intra familiales. L'une des actions identifiées par cette commission de travail consiste à l'élaboration d'une plaquette d'information et de prévention contre les violences conjugales, à destination des victimes de violences et qui pourrait être largement distribuée dans les lieux publics. Cette plaquette est essentiellement aussi, très Columériennes avec des associations de Coulommiers, que les gens puissent reconnaître et bien cibler tout ce qui se fait sur Coulommiers.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pouvant participer à la mise en place d'un tel dispositif, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir solliciter cette subvention. À noter que la réalisation d'un tel projet peut être financée à hauteur de 50 % maximum, ce qui pourra représenter 493,25 €. Voilà, M. le Maire.

M. RIESTER : Merci, Madame DELOISY. Des questions ? Madame CANALE, on va commencer par Madame CANALE, ça nous changera.

Mme CANALE : Je vous remercie pour votre galanterie. Par rapport à tous ces projets qui ont été évoqués, est-ce que vous êtes partis sur des chiffres, en fait, parce que tout ce que vous nous dites là, on n'a pas de chiffres, on parle un petit peu sans avoir les bases, quoi. La violence conjugale, de quoi vous parlez ? A Coulommiers, quels sont les chiffres par rapport à la délinquance à Coulommiers, puisque M. le Maire nous a donné des chiffres de la délinquance, mais..

Mme DELOISY : Ils sont importants, je n'ai pas les chiffres en tête exactement sur Coulommiers, combien il y a. C'est surtout un travail de partenariat, avec le CIDFF, AVIMEJ, le commissariat, les assistantes sociales de la maison départementale des solidarités, les assistantes sociales de l'hôpital, qui en maternité reçoivent beaucoup de jeunes femmes qui viennent d'accoucher, ayant subi des violences. Donc, c'est vrai que c'est un constat, qui est fait par l'ensemble des partenaires, et on a souhaité, effectivement, construire une plaquette qui représente et qui identifie vraiment tout les conseils et tous les apports, et toutes les associations susceptibles d'aider ces personnes sur le territoire.

Mme CANALE : Donc, la plaquette, c'est vous qui la concevez ?

Mme DELOISY : Tout à fait.

M. THIERRY : Juste un petit point technique, dans la note de présentation, on parle de juillet 2010, moi, j'ai relevé que le conseil municipal s'était prononcé le 7 juin, donc, je pense que c'est le 7 juin que la ville a ..

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme DELOISY : La plénière, la première plénière du Conseil Local de Prévention a eu lieu le 1^{er} juillet 2010.

M. THIERRY : D'accord , c'est quand même le conseil qui créé le conseil. Enfin, c'était une référence.

Mme DELOISY : C'est-à-dire que le conseil municipal a voté pour le conseil local, mais suite à l'assemblée plénière du Conseil Local de Prévention, il a été établi les commissions.

M. THIERRY : D'accord, c'est dans la rédaction, simplement. Voilà, je voulais dire aussi que, c'est vrai, ma collègue a raison, M. le Maire, parce que, vous nous parlez souvent de la délinquance. La dernière fois, vous nous avez parlé sur la baisse de la délinquance de proximité, nous disant qu'elle avait baissé de 7,22% annuellement, voilà ce qui serait intéressant, c'est que vous nous montriez quelle est cette délinquance. C'est-à-dire, quelle est sa progression, on mesure les choses. On est dans un système, dans une société où les choses se mesurent. Or, quand on vous écoute, vous nous parlez de la délinquance, et c'est vrai que vous nous faites peur. En revanche, si vous nous la montriez par des chiffres, peut être que ce serait beaucoup plus pertinent. Voyez, vous êtes un homme politique, donc c'est vrai, vous utilisez les mots, vous êtes un homme de communication, surtout..

M. RIESTER : Merci.

M. THIERRY : Vous seriez un peu plus technique, en nous disant, voilà, la délinquance de ce type, sur les dix dernières années, elle a évolué, je ne sais pas, de quelques %, ou elle a baissé, puisqu'elle baisse, la délinquance de proximité. C'est ce que l'on vous demande. On vous demande de vous expliquer sur cette délinquance. Avant de nous dire, il faut absolument installer des caméras, montrez nous en quoi, la délinquance dans quelle proportion elle a baissé ou augmenté.

M. RIESTER : On n'est pas sur les caméras, on parle d'un autre sujet. Deuxièmement, vous nous dites vous nous avez donné les chiffres, puis après, donnez nous les chiffres, il faudrait savoir. Troisièmement, les chiffres sont des chiffres qui sont évoqués lors des commissions de travail, dont vous a parlé Mme DELOISY, qui regroupent tous les acteurs de ce type de problématique, on vous fera passer les éléments plus précis sur ces sujets là, mais vous ne pouvez pas nous dire à la fois, vous nous avez donné les chiffres, vous faites de la communication sur les chiffres, vous nous faites peur, et puis après, il faut donner les chiffres, il faudrait savoir. Donc, c'est la raison pour laquelle, Mme DELOISY, évidemment travaillera avec celles et ceux qui le souhaitent, pour leur faire part de tout ce formidable boulot. Moi, je tiens à saluer toutes celles et ceux qui sont impliqués dans ces groupes de travail, à la fois, les animateurs, les acteurs et les participants à ces travaux. Ils font un gros boulot au service de nos concitoyens, en termes de prévention de la délinquance, en termes de sécurité, des personnes et des biens. Bravo, n'hésitez pas, Mme DELOISY, à transmettre des éléments plus précis.

M. RIESTER : Mme THOURET...

M. THIERRY : M. le Maire, vous avez parlé...

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je ne vous ai pas donné la parole, M. THIERRY, s'il vous plait, M. THIERRY., M. THIERRY, ce n'est pas vous qui donnez la parole, dans ce conseil municipal. Donc, si vous continuez à prendre la parole sans que je vous la donne, je vous demanderai de sortir du conseil.

M. THIERRY : Alors, je vous demande la parole.

M. RIESTER : Je ne vous la donne pas, je la donne à Mme THOURET qui me la demande depuis tout à l'heure.

Mme THOURET : Merci M. le Maire, je voudrais ajouter, pour avoir participé en tant que directrice générale de l'OPH, sur quelques travaux dans ce domaine, c'est que la délinquance conjugale, ici, tant bien que même, si elle est identifiée très peu sur Coulommiers, parce que c'est une délinquance difficilement identifiable. Il faut savoir que dans le cadre de délinquance conjugale, il est très difficile de le signaler. L'intérêt de cette plaquette, c'est de pouvoir conserver encore un peu d'anonymat, et surtout, de savoir où se diriger. Moi, je vois beaucoup de cas que M. LEGEAY reçoit, aux HLM, pour faire des échanges de logements, pour se sauver, c'est le mot que j'utiliserai, du foyer conjugal. Il y a encore trop peu de femmes, essentiellement, mais cela arrive de plus en plus également chez les hommes, qui n'osent pas en parler. Et là, l'intérêt de ce travail et cette plaquette, c'est de leur laisser la possibilité de savoir où s'orienter. C'est seulement ce que je voulais ajouter.

M. RIESTER : Merci Mme THOURET.

Mme CANALE : Je voulais savoir, si à la suite de cette plaquette, il y avait d'autres actions envisagées, en ce sens, en fait, et lesquelles ?

M. RIESTER : Ecoutez, Mme DELOISY en a évoqué un certain nombre, tout à l'heure, deuxièmement, le travail est en cours, évidemment, les propositions vont venir les unes après les autres, pour encourager tous les acteurs dans le travail quotidien qu'ils font, mais Mme DELOISY vous en a évoquées tout à l'heure, certaines.

Mme SABATÉ : Cela va rejoindre un petit peu la question de Mme CANALE, je voulais savoir s'il y avait un suivi, par exemple, un numéro de téléphone, auquel les gens pourraient se référer, ou un suivi par un psychologue, ou des assistants sociaux derrière ?

Mme DELOISY : Je dirais que la plaquette va répondre complètement dans ce sens. Elle est faite pour cela, il y a tous les numéros de téléphone, aussi bien au niveau du logement, de l'aide psychologique, du médical, du commissariat, du juridique, avec AVIMEJ, et DFF.

Mme SABATÉ : Très bien, merci.

M. THIERRY : Oui, je voulais dire que cette plaquette, c'est très bien, et j'ai entendu Mme THOURET, qui a entièrement raison, et en plus on pourrait ajouter, que la violence conjugale, touche tous les milieux sociaux. C'est-à-dire, pas seulement les populations défavorisées, c'est vraiment tous les milieux sociaux. Mais, M. le Maire,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quand je parle des chiffres, vous nous avez donné un seul chiffre, celui de la délinquance de proximité. Voilà, vous nous donnez un chiffre, la délinquance de proximité, et après, vous dites, je vous donne des chiffres, non, vous nous en avez donné un seul. Or, la délinquance, il y a la petite délinquance, la grande délinquance. Voilà, on vous demande des choses claires.

M. RIESTER : Bien, je vous ai déjà répondu. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

demande une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation d'une plaquette d'information et de prévention dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance

autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 10

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

DELOISY expose le projet de délibération.

Toujours dans le même cadre de la prévention du conseil de la délinquance, les objectifs du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) approuvé en date du 18 juin 2010, sont doubles :

développer le réseau de partenaires mobilisés autour de la sécurité routière,

d'autre part, de modifier durablement le comportement des usagers, actuels et futurs, par des actions ciblées de prévention et de formation.

Tenant compte de ces objectifs, la ville de Coulommiers a décidé de s'inscrire dans une démarche de prévention des risques routiers en organisant la journée de prévention des risques routiers le vendredi 2 septembre.

Cette manifestation estimée à 1340.70 € HT pouvant faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé (50% maximum).

A noter que cette journée sera ouverte au grand public et comprendra notamment les prestations suivantes :

- Voiture tonneau
- Simulateur conduite auto
- Simulateur conduite moto
- Ergovision

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Paires de lunettes alcoolémie

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Mme CANALE : Cela va être un petit peu le type de remarque que précédemment, c'est-à-dire que là, vous nous proposez une journée de prévention. Je note qu'elle se situe un vendredi, est-ce que vous avez comme objectif, par exemple, de solliciter les établissements scolaires, les lycées, par exemple, puisque l'on sait que ce sont les jeunes qui sont quand même très concernés par les accidents sur la route. Et après, est-ce qu'il y a une suite à cette démonstration ?

Mme DELOISY : Le vendredi 2 septembre, la rentrée scolaire n'est pas encore faite.

Mme CANALE : Oui, d'accord, excusez moi.

M. RIESTER : Non, non, de toute façon, c'est toujours intéressant d'associer au maximum les établissements scolaires, dans ce type d'actions, aussi les autos écoles, évidemment. Pas d'autre remarque ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 11

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE AU TITRE D'UN CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE (CTV)

FRÉMONT expose le projet de délibération.

Le Conseil Général apporte aux communes, sous certaines conditions, un soutien financier à leurs projets d'aménagement de voirie et c'est dans ce cadre que la municipalité de Coulommiers a été accompagnée (le précédent contrat s'est achevé en 2009).

L'année 2010 a permis d'identifier les opérations susceptibles d'être financées dans le cadre du CTV. Aussi, dès le mois de novembre 2010, un courrier sollicitant la prise en compte de la candidature de la ville de Coulommiers au titre d'un nouveau Contrat Triennal de Voirie a été adressé au Président du Conseil Général.

Pour tenir compte du nouveau règlement des Contrats Triennaux de Voirie qui a été approuvé par le Conseil Général en date du 25 septembre 2009, la ville de Coulommiers a décidé de s'appuyer sur l'étude réalisée par le Cabinet GREUZAT.

Cette étude porte sur les aménagements à réaliser pour améliorer les flux de circulation (piétons, cycles, automobiles) entre le quartier des Templiers et le centre ville.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'aide apportée du Conseil Général se fera sous forme d'un contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée de contrat : 3 ans
- montant HT des travaux subventionnables plafonné à 900.000 euros HT sur 3 ans
- taux de subvention allant de 20 % à 50%. Voilà M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT ? Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : C'est une demande M. le Maire. Pourriez-vous nous communiquer l'étude du cabinet GREUZAT, s'il vous plait ?

M. RIESTER : L'étude du cabinet GREUZAT, peut être présenté dans le cadre de la commission. Pas de problème. D'autres questions, d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- Sollicite auprès du Conseil Général la passation d'un contrat au titre du programme départemental d'aide aux communes pour les investissements de voirie dit « Contrat Triennal de Voirie»
- dit que l'enveloppe sera sollicitée à son taux maximum
- Autorise le maire à signer le Contrat Triennal de Voirie

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 12

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (FISAC)-2ème tranche COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 10 FEVRIER 2011

FRÉMONT expose le projet de délibération.

Le conseil municipal réuni en date du 10 février dernier a arrêté la liste des actions pouvant être financées dans le cadre de la 2ème tranche du FISAC.

Certaines actions retenues dans le cadre du budget 2011 pouvant faire l'objet d'une demande de subvention complémentaire au titre de cette 2ème tranche, il est proposé de compléter la décision du conseil municipal comme suit :

- Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection en centre ville
- Modernisation du système de sonorisation utilisé dans le cadre de l'animation commerciale du centre ville
- Acquisition de dispositif adhésif permettant l'information auprès des clients de la zone bleue
- Acquisition d'un dispositif permettant la mise en valeur de la place du marché pendant les fêtes de fin d'année

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Voilà M. le Maire, je ne rappellerai pas ce qui a été voté lors du précédent conseil, puisque je pense que tout le monde a dû le lire.

M. RIESTER : Tout à fait, merci M. FRÉMONT. Des remarques, questions ?

M. THIERRY : Lors du conseil du 10 février, nous avons voté pour la demande de subvention, même si, il ne nous semblait pas..., on vous a interrogé sur le réaménagement du parvis de l'église, en quoi cela pouvait être favorable au commerce de Coulommiers, vous nous avez donné une réponse, soit, on demande des subventions pour ça. Maintenant vous demandez des subventions pour les caméras de vidéosurveillance. En quoi ces caméras peuvent sauvegarder l'artisanat et le commerce. Cela mérite quand même quelques explications.

M. RIESTER : Vous avez fait la réponse dans la question, comme l'a dit M. AUBRY. C'est tout simplement, évidemment, à partir du moment où les clients et les commerçants se sentiront d'avantage en sécurité, ce sera un élément contributif d'un meilleur dynamisme du commerce. C'est aussi simple que cela. Voilà, et oui, on n'est vraiment pas sur la même longueur d'ondes. Ca, je m'en suis aperçu depuis un certain temps.

M. THIERRY : Justement, moi je n'aime pas les commérages, M. le Maire, le fait de savoir que je suis filmé, par exemple, je ne sais pas, je peux venir à Coulommiers, avec ma maîtresse, et bien, cela me dérange...

M. RIESTER : Attendez, votre vie privée ne regarde que vous M. THIERRY, vous n'êtes pas obligé de l'étaler en conseil municipal, et puis deuxièmement..., je plaisante. Deuxièmement, je vous ai expliqué le dispositif. C'est un dispositif qui enregistre un certain nombre d'images, via les caméras. Mais ces images, ne sont consultables que s'il y a eu un fait ou un crime, un délit qui nécessiterait de regarder les enregistrements pour voir exactement ce qu'il en est. Tout cela est fait à postérieur, attendez, ne parlez pas tous en même temps, il n'y aura personne qui regardera en permanence comme cela existe dans certaines communes qui ont estimé que c'était nécessaire de le faire. Je n'ai rien contre ça, mais ce n'est pas du tout ce qui a été retenu à Coulommiers. Les images sont enregistrées, personne ne sera devant les écrans de télévision à regarder ce qui se passe, si M. THIERRY se ballade à Coulommiers avec sa maîtresse. Je plaisante à nouveau, puisque c'est vous qui m'avez tendu le bâton. Et donc, c'est bien sur demande de police et de gendarmerie, dans le cadre de protocole encadré, contrôlé, supervisé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), que seront consultées les images en question. Cela permet quand il y a eu un crime, un délit, un problème, une infraction, de pouvoir faciliter l'élucidation de l'affaire. Voilà, et les images sont effacées au bout d'un délai de deux semaines, là aussi dans le cadre de tous les protocoles avec la Commission Nationale Informatique et Liberté.

M. THIERRY : M. le Maire, vous nous avez expliqué cela. Je l'ai lu..

M. RIESTER : Il faut vous expliquer souvent.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : M. le Maire, on est dans le cadre d'une demande de subvention pour favoriser le commerce et l'artisanat. Or, oui, mais regardez, je vous donne cet exemple, cela peut jouer contre le commerce, justement.

M. RIESTER : Très bien, écoutez, il y a votre opposition qui est de dire, je suis contre la vidéoprotection pour les raisons que vous avez évoquées, et notamment, parce que c'est aller contre le commerce, moi je vous dit je le fait pour toutes les raisons que j'ai évoquées, sécurité des biens et des personnes, prévention, dissuasion, meilleures élucidations et notamment aussi, amélioration de la dynamique commerciale, parce que des gens qui se sentent en sécurité sont plus à l'aise pour aller faire leurs courses. Et celles et ceux, qui sont des commerçants ou artisans concernés par un dispositif de vidéoprotection, se sentent aussi plus en sécurité pour exercer leur métier en toute sérénité. On a des conceptions totalement différentes des choses, dont'act, chacun est libre de penser ce qu'il souhaite, et c'est important aussi, que la population Columérienne soit complètement au courant de nos conceptions différentes. Je vais donner maintenant la parole à Mme THOURET.

Mme THOURET : Je suis désolée, M. le Maire, mais c'est juste pour ajouter quelque chose. Si les caméras avaient déjà été installées, si le matériel de vidéoprotection avait déjà été installé, ne serait-ce que sur le centre commercial des Templiers, ce qui aurait permis de déceler la cause qui a détérioré le distributeur de billets aurait permis à la banque de remplacer peut-être bien plus vite l'installation, si l'on avait vu que c'était que des jeunes qui mettaient le feu, simplement, vraiment la recherche d'un vol organisé, ou quoi ou qu'est-ce. Moi, je vois plus quelque chose de positif, dans l'installation de la vidéoprotection, surtout dans des environnements comme celui-ci. Tout simplement.

M. RIESTER : Merci Mme THOURET.

Mme CANALE : Oui, entendons nous bien, M. le Maire, quand on parle de vidéoprotection, la position que l'on a, c'est que l'on estime qu'à Coulommiers, la somme qui va être engagée pour la vidéoprotection est considérable, et pas forcément nécessaire pour le type de délinquance à Coulommiers. Cela ne veut pas dire, globalement que nous sommes contre la vidéoprotection, il y a des ville, dans le dernier conseil municipal, M. RIESTER, je vous ai un petit peu interpellé là-dessus, puisque vous avez dit, il y a aussi des villes de gauche qui utilisent la vidéoprotection, il y a Strasbourg, etc.. On ne peut pas comparer Coulommiers, à des villes comme Strasbourg, comme Orléans, vous en avez citées un certain nombre. Maintenant, en ce qui concerne le distributeur de la ville haute, il y a une chose aussi, il y a des banques qui ont leur propre système de vidéosurveillance, cela veut dire que ce sont elles qui payent le système de vidéosurveillance, ce n'est pas la commune qui paye, ce n'est pas l'argent des contribuables qui est engagé pour la surveillance de distributeurs de billets, par exemple.

M. RIESTER : Très bien, de toute façon, Mme CANALE, excusez-moi, vous n'avez pas besoin de reprendre la parole pour expliquer quelque chose que l'on avait très bien compris, vous êtes élue à Coulommiers, attendez, vous êtes élue à Coulommiers, vous estimez qu'en tant que conseiller municipal, pas utile d'installer à Coulommiers de la vidéosurveillance. Nous on dit exactement l'inverse, voilà, point barre. Les choses sont très claires, les choses sont très simples, sont carrées, vous les avez précisées une fois

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de plus. Oui, à Coulommiers, attendez, on est au conseil municipal de Coulommiers, on a compris que c'était à Coulommiers. On n'est pas en train de voter pour Strasbourg, pour Orléans ou ailleurs, puisqu'on n'en a pas la légitimité populaire. On a la légitimité populaire en tant qu'élus du peuple Columérien, pour prendre les décisions pour Coulommiers. A Coulommiers, nous on dit oui à la vidéoprotection, parce que cela sécurise les biens et les personnes. Oui à la vidéoprotection parce que cela permet dans certain cas de faciliter l'élucidation, et ça a été constaté dans toutes les communes qui ont adopté ce type de dispositif. Oui, à la vidéoprotection parce que cela dissuade celles et ceux qui auraient envie de commettre des crimes et des délits, ils se disent, attention, on va nous retrouver plus facilement. Oui à la vidéoprotection parce que cela permet aussi à celles et ceux qui ont envie de vivre en toute sécurité sur notre commune, de la meilleure façon possible, y compris les commerçants, y compris les clients, dans le centre ville ou ailleurs.

Mme CANALE : M. RIESTER, excusez-moi, tout à l'heure, vous nous avez dit que, idéologiquement, les personnes de gauches étaient contre la vidéosurveillance, etc., non.

M. RIESTER : Je n'ai pas dit que c'était vous, j'ai dit les responsables politiques..

Mme CANALE : Ce n'est pas ça.

M. RIESTER : D'accord,

Mme CANALE : Maintenant, excusez-moi, si je prends par exemple, l'établissement scolaire dans lequel je travaille, qui a établi de la vidéosurveillance, puisqu'on a à peu près des caméras sur toutes les sorties de l'établissement, je peux vous garantir, que ce n'est pas la vidéo surveillance qui a fait baisser les vols, les agressions, etc., puisque maintenant, les jeunes, ce qu'ils font quand ils savent qu'il y a des vidéos, ils se mettent des capuches, et on ne les reconnaît pas. Et après, si, on retrouve par exemple, les sonneries qui sont volées sur facebook, etc., donc, à mon avis, voilà.., j'ai un doute par rapport à la capacité d'élucidation.

M. RIESTER : On a compris, je crois que c'est clair, on ne peut pas être plus clairs. Allez, on passe à la suite, parce que, si c'est pour répéter X fois les mêmes choses, on n'a pas fini. Qui est contre cette question, cette demande de subvention ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Complète la délibération n°11/31 du 10 février 2011 par les actions suivantes :

- Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection en centre ville
- Modernisation du système de sonorisation utilisé dans le cadre de l'animation commerciale du centre ville
- Acquisition de dispositif adhésif permettant l'information auprès des clients de la zone bleue
- Acquisition d'un dispositif permettant la mise en valeur de la place du marché pendant les fêtes de fin d'année

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Supprime l'action portant sur Le réaménagement du quai de l'Hôtel de Ville et rue de la Pêcherie (création d'un ralentisseur, mise en place d'arrêt minute, création place de livraison..)

Autorise le Maire à solliciter une subvention maximum auprès de l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) au titre de la 2ème tranche

- Approuve le nouveau plan de financement arrêté en date du 10 février 2011
- Clôture la 1ère tranche

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 3 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

Question n° 13

CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

MAASSEN expose le projet de délibération.

Cette délibération pour créer des tarifs afin de permettre le recouvrement des frais de reproduction, parce qu'il est vrai, que la bibliothèque offre la possibilité à ses adhérents de reproduire des documents en format A4, soit par photocopie, imprimante ou encore, au moyen d'un lecteur reproduction micro film. Donc, ceci pour un montant de 0,20€.

M. RIESTER : Des remarques, questions.

M. THIERRY : J'attendais, M. le Maire, que vous nous disiez qu'il ne faut pas photocopier les œuvres, c'est-à-dire là, vous autorisez la photocopie à la bibliothèque, vous êtes, je crois un défenseur de la protection intellectuelle, et les livres sont aussi à éviter de photocopier.

M. RIESTER : Bien sur, la bibliothèque, c'est autorisé.

M. THIERRY : C'est une remarque, certains ouvrages, il est interdit de photocopier.

M. RIESTER : Certains ouvrages, ceux qui sont interdits seront interdits, ceux qui sont autorisés, seront autorisés. Mais pour ceux qui sont autorisés, il y aura un tarif qui vous est proposé ici. D'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer des tarifs correspondant au coût de reproduction des documents à l'attention des adhérents à la bibliothèque municipale, comme suit :

Type de reproduction	TARIF à l'unité format A4
photocopie	0,20 €
imprimante	0,20 €
lecteur reproducteur micro film	0,20 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 14

REGIE DE RECETTES DE LA BIBLIOTHEQUE

MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme précédemment, la régie doit prévoir aussi le remboursement des documents perdus,

La bibliothèque municipale offre à ses adhérents ou abimés par les adhérents, sur la base du prix d'achat en cours.

M. RIESTER : Questions, remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DIT que l'arrêté n° 712 du 8 novembre 1985 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'abonnement à la bibliothèque municipale et la délibération n° 05/124 du 27 juin 2005 modifiant la régie de recettes pour permettre en cas de perte, la facturation d'une nouvelle carte d'adhérent sont rapportées.

DECIDE d'instituer la régie de recette de la Bibliothèque municipale de la ville de Coulommiers comme suit :

ARTICLE 1er : REGIE DE RECETTES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A compter du 1er mai 2011, il est institué, auprès de la Commune de Coulommiers, une régie de recettes à la Bibliothèque Municipale située Voie Georges Pompidou à COULOMMIERS.

ARTICLE 2 : OBJET

Cette régie de recettes a pour objet :

- l'encaissement des droits d'abonnement fixés par délibération
- l'encaissement des photocopies dont les tarifs sont fixés par délibération
- l'encaissement des impressions des documents internet édités par les adhérents dont les tarifs sont fixés par délibération.
- l'encaissement des tirages papier provenant du lecteur reproducteur de micro-films dont le tarif est fixé par délibération
- l'encaissement des remboursements des documents (livres, revues, etc...) perdus ou abimés par les adhérents sur la base du prix d'achat en cours
- encaissement et facturation des cartes perdues pour un montant de 1,50 € l'unité.

ARTICLE 3 : FONDS DE CAISSE

Il est institué un fonds de caisse d'un montant de 30 € pour permettre de rendre la monnaie.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'ENCAISSE

Le montant maximum de l'encaisse est fixé à 3 000 €

ARTICLE 5 : MODE DE PERCEPTION DES RECETTES

Les recettes sont encaissées en numéraire, au moyen de chèques bancaires, postaux et assimilés.

Un justificatif est fourni sous forme de quittance à souches (journal à souches P 1RZ), ou édité par un logiciel.

ARTICLE 6 : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois, et en tout état de cause le 31 décembre de chaque année et lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par un suppléant.

ARTICLE 7 : NOMINATIONS DU REGISSEUR DU SUPPLEANT ET DES MANDATAIRES

Seront nommés par arrêté municipal sur avis conforme du Trésorier Principal :

- 1 régisseur titulaire,
- 1 mandataire suppléant,
- 4 mandataires.

ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENT

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 300 €.

ARTICLE 9 : INDEMNITE

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de 110 €.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 15

DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2011 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme tous les ans, pour toutes les actions culturelles qui sont menées, notamment au musée, on sollicite toujours, notamment au conseil général, en l'occurrence, les subventions. Il y a deux expositions, l'une est déjà passée, c'était une exposition sur le cirque, avec Paul GARIGUE, pour l'autre qui est à venir, c'est une exposition avec Roger PLIN. On sollicite le conseil général, aussi pour une borne, elle est déjà posée. Si vous avez été au parc des Capucins, dernièrement, devant le musée, on a une borne signalétique, pour montrer à toutes les personnes se promenant, toutes les actions qui sont menées au musée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Merci, Mme MAASSEN, des remarques, des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne cette subvention au taux le plus élevé.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 16

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR UN VEHICULE

FOURNIER expose le projet de délibération.

C'est une délibération classique, il s'agit de porter sur le budget ville, le remboursement d'un sinistre survenu à une Columérienne, et qui échappe au remboursement par l'assurance responsabilité de la ville, puisque le montant est inférieur à 850 €. Le montant du sinistre est évalué à 155,64 €

M. RIESTER : Merci, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. THIERRY : Juste une remarque, M. le Maire, cela revient régulièrement au conseil, des remboursements pour nids de poules. Voilà, peut être que c'est un moyen d'utiliser l'argent public, que de boucher les trous dans la voie publique, plutôt que dans les caméras.

M. RIESTER : C'est notre politique, on préfère laisser des nids de poules, comme cela, ça nous coûte après de l'argent, puis c'est désagréable pour les gens, et c'est notre politique, c'est notre façon de faire.

M. THIERRY: Cela fait tourner les garages.

M. RIESTER : Celle là, elle est plutôt drôle. Voyez, pour une fois, elle est drôle. Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de procéder au remboursement de la dégradation occasionnée,
- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 17

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011: COMPLEMENT A LA LISTE DU 10 FEVRIER 2011

FOURNIER expose le projet de délibération.

Le 10 février dernier, nous avons voté le tableau des subventions pour l'année. Il convient d'apporter un complément à cette liste à savoir :

- 700 € à l'UNAFAM qui est l'Union National des Familles et Amis de Malades et ou handicapés.
- 2000€ à l'association Tourisme en Brie dans le cadre d'un partenariat mis en place pour participer au financement d'actions de développement touristique du territoire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention (M. COILLOT, du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

- approuve la proposition du Maire d'attribuer des subventions au titre de l'exercice 2011 :

- 700 € à l'UNAFAM
- 2000 € à l'association Tourisme en Brie

Fait et délibéré, par 30 voix pour, 1 abstention (M. COILLOT, du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche),

Question n° 18

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2010

FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme chaque année, avant de passer au compte administratif, nous devons adopter le compte de gestion établi par le Trésorier public. Le Trésorier a mis en comparaison les comptes, mandatements et titres que nous lui transmettons, ceux-ci, sont homogènes, il convient, de faire l'approbation des comptes administratifs du Trésorier.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2010, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 19

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2010.

FOURNIER expose le projet de délibération, et commente la projection des documents des comptes administratifs.

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2010

L'exercice 2010 s'achève avec un excédent de 1 104 701,59 euros, réparti de la manière suivante :

- Un **excédent de fonctionnement de 1 576 183,94 euros**. Cet excédent a été affecté pour 1 438 276,77 euros (résultat prévisionnel) à la section d'investissement du budget primitif 2011. Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le sort du solde, soit 137 907,17 euros.
- Un **déficit d'investissement de 782 682,30 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit + 1 311 868,65 euros et du résultat reporté des années antérieures soit – 2 094 550,95 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2010 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 311 199,95 euros (2 220 830,93 € en dépenses et 2 532 030,88 € en recettes).

Hors restes à réaliser, l'année 2010 s'achève avec un excédent égal à 793 501,64 euros. L'excédent de fonctionnement couvre donc largement le déficit d'investissement et les restes à réaliser en recettes permettent d'assurer le financement des restes à réaliser en dépenses.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées.

Ont été reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 2 750,80 euros : licence de gestion de la billetterie pour l'office du Tourisme.

Les subventions d'équipement versées (204) pour 82 026,19 euros : solde des subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les immobilisations corporelles (21) pour 72 865,79 euros :

- Création d'un jardin du souvenir au cimetière.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Aménagements paysagers de la sente de l'Aître.
- Réalisation d'un terrain de pétanque.
- Mission coordination SSI à la Sucrierie.
- Extension du réseau public d'électricité.
- Acquisition d'une lame de déneigement et modification de la saleuse.
- Acquisition de lithographies
- Remplacement d'une borne murale pour les écoles.
- Mobilier pour la salle des mariages, les écoles, la restauration scolaire et le service urbanisme.
- Matériel divers : destructeur de documents pour la DRH, armoire portes anti-feu pour le service état civil, matériel de plateaux scéniques pour la Sucrierie, table à repasser pour Longchaumois et défibrillateurs.

Les immobilisations en cours (23) pour 2 062 822,77 euros :

- Missions de coordination SPS et de contrôle technique sur divers travaux.
- Fin de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.
- Solde des travaux d'aménagement du parking de l'Aître.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le regroupement des services techniques.
- Etude pour l'aménagement de liaisons douces entre le centre ville et le quartier des Templiers.
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.
- Maîtrise d'œuvre pour l'éclairage de l'Eglise et de l'Hôtel de Ville.
- Maîtrise d'œuvre et travaux de construction de la Maison des sports.
- Travaux de réfection de la rue des Ouches et de la Thibaude.
- Travaux d'aménagement du carrefour Le Valentin et du quai de l'Hôtel de Ville.
- Travaux d'aménagement de la gare routière.

Les opérations pour compte de tiers (45) pour 365,38 euros : Solde de la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

En recettes, les restes à réaliser comprennent :

La cession (024) de la parcelle ZA170 à la SCI DU FOURNEAU pour 1 890 000 € HT.

Les subventions d'investissement notifiées mais non encore intégralement perçues pour un total de 642 030,88 euros.

Les subventions de l'Etat :

- Travaux d'accessibilité du Tribunal.
- FISAC pour l'aménagement du parking de l'Aître.
- DGE 2010 pour les travaux réalisés dans les écoles.

Une subvention de la Région :

- Acquisition de photographies pour le musée.

Les subventions du Département :

- Fond ECOLE 2010.
- Aménagement de la voie des Longs Sillons.

Une subvention du STIF :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Aménagement de la Gare routière aux abords du collège H. REMY.

Section de FONCTIONNEMENT

Comparaison : prévisions/réalisations 2010 (opérations réelles)

Chap	DEPENSES	Prévisions	Réalisations	Taux
011	Charges à caractère général	4 665 778	4 066 047	87,1%
012	Charges de personnel	9 383 650	9 272 451	98,8%
65	Charges de gestion courante	2 112 200	2 098 990	99,4%
66	Charges financières (intérêts)	196 500	180 099	91,7%
67	Charges exceptionnelles	62 997	44 460	70,6%
	TOTAL	16 421 125	15 662 047	95,4%

Le budget a été réalisé à 95,4% pour les dépenses de fonctionnement réelles.

L'écart entre prévisions et réalisations résulte essentiellement des charges à caractère général. Il s'explique, outre les économies réalisées sur les dépenses, par une modification des méthodes comptables, car la trésorière a souhaité limiter le rattachement des charges aux montants supérieurs à 1 000 €. De ce fait certaines dépenses et en particulier les dépenses de chauffage et de maintenance du 4^{ème} trimestre 2010 (marché DALKIA) n'ont pu être imputées sur l'exercice correspondant et seront désormais traitées avec un décalage.

Chap	RECETTES	Prévisions	Réalisations	Taux
70	Produits des services	1 091 630	1 164 891	106,7%
73	Impôts et taxes	9 782 120	9 922 837	101,4%
74	Dotations et participations	6 253 170	6 269 770	100,3%
75	Autres produits	224 015	274 178	122,4%
013	Atténuations de charges	214 000	150 564	70,4%
76	Produits financiers	530	513	96,8%
77	Produits exceptionnels	77 950	73 168	93,9%
	TOTAL	17 643 415	17 855 921	101,2%

Le budget a été réalisé à 101,2% pour les recettes de fonctionnement. La ville a ainsi perçu plus de recettes que prévues, notamment, sur les impôts et taxes.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2008	2009	2010	%
011	Charges à caractère général	3 854 826	4 102 575	4 066 047	-0,9%
012	Frais de personnel	8 489 710	8 882 494	9 272 451	4,4%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

65	Charges de gestion courante	1 877 012	1 957 684	2 098 990	7,2%
	Total dépenses de gestion	14 221 548	14 942 753	15 437 488	3,3%
66	Charges financières (intérêts)	377 635	168 851	180 099	6,7%
67	Charges exceptionnelles	31 704	48 879	44 460	-9,0%
	TOTAL	14 630 887	15 160 483	15 662 047	3,3%

Le montant des **dépenses réelles** de fonctionnement s'est élevé à 15,66 millions d'euros en 2010, soit une dépense équivalente à 1 103 euros par habitant. Elles sont en hausse de 3,3 % par rapport à 2009.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- **Les charges à caractère général (011)** correspondent aux achats, aux services, et aux impôts payés par la commune. Elles s'élèvent à un peu plus de 4 millions d'euros en 2010, soit une diminution de 0,9 % par rapport à 2009. Elles représentent 26 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La baisse enregistrée provient :

- Du décalage des dépenses de chauffage et de maintenance des équipements, mentionnée supra pour 97 000 €.
- De la fin du marché de suivi de l'OPAH qui génère une économie de 34 000 € par an.
- Des assurances, puisque l'année 2009 avait supporté l'assurance dommages ouvrage du gymnase des Templiers pour 14 000 €.

Ces économies ont permis d'absorber des augmentations de dépenses, notamment sur les postes suivants :

- Institution d'une redevance spéciale pour l'élimination des déchets ménagers par le SMICTOM : + 12 000 €.
- Locations mobilières (nacelle, matériel sono, sanitaires mobiles, etc...) : + 7 000 €.
- Affranchissements : + 11 000 €.
- Télécommunications : + 9 000 €.
- Annonces et insertions : + 11 000 €.
- Publications : + 11 000 €.

Les autres postes de dépenses sont restés globalement stables.

- **Les charges de personnel et frais assimilés (012)** correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Les montants déterminés tiennent compte des augmentations générales des traitements, des promotions individuelles et des reclassements des agents.

Elles s'élèvent à 9,2 millions d'euros en 2010 contre 8,8 millions d'euros en 2009. L'augmentation de 4,4 %, est comparable à celle de l'année précédente (+4,6%).

- **Les autres charges de gestion courante (65)** sont constituées par les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes, et par les subventions accordées au secteur associatif. Elles représentent 13,4% des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à presque 2,1 millions d'euros en 2010. Elles sont en hausse de 7,2% par rapport à l'année précédente en raison :

- De l'augmentation de la participation au TRAMY, suite à l'élargissement de l'offre de transport : + 138 000 €.
- De l'augmentation de la subvention accordée au CCAS : + 32 000 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Les frais financiers (66)** (intérêts de la dette et frais divers) se sont élevés à 180 000 euros en 2010, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2009. Les intérêts de la dette, ICNE compris, ont pour leur part diminué de 15 000 € grâce :

- Au niveau des taux variables qui ont continué à baisser jusqu'au dernier trimestre de l'année 2010.
- A l'arrivée à terme de 3 emprunts, ce qui a généré près de 13 000 € d'économies sur l'année et a donc compensé les intérêts du nouvel emprunt de 500 000 € conclu fin 2009.

Les frais financiers représentent seulement 1,15% des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles (67)** s'élèvent à un peu moins de 45 000 € et comprennent des remboursements de restauration scolaire, études surveillées, etc..., l'indemnisation des sinistres non pris en charge par l'assurance de la commune et les titres annulés.

Evolution des dépenses d'ordre de fonctionnement

Art	NATURE DES DEPENSES	2008	2009	2010	%
675	Valeur des immobilisations cédées	42 913	0	278	
676	Plus values des cessions	77 826	300	0	
6811	Dotation aux amortissements	432 427	527 889	653 979	23,9%
6817	Provisions	30 690	30 000	34 020	13,4%
6862	Amortissement charges financières	61 186	0	0	
	TOTAL	645 042	558 189	688 277	23,3%

Les dépenses d'ordre en fonctionnement sont en augmentation de 23,3 % par rapport à 2009, principalement en raison de la forte hausse de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation des dépenses d'équipement de la commune en 2009 (Voir évolution des dépenses réelles d'investissement). La dotation aux amortissements des immobilisations constitue en effet un autofinancement obligatoire destiné à assurer le renouvellement futur des immobilisations et est calculée au prorata de l'actif.

Au total les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 16 350 323,87 euros, dont 52 821,08 euros de dépenses rattachées, et sont en hausse de 4 % par rapport à 2009.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	NATURE DES RECETTES	2008	2009	2010	%
70	Produits des services	1 063 908	1 026 480	1 164 891	13,5 %
73	Impôts et taxes	9 028 053	9 469 491	9 922 837	4,8 %
74	Dotations et participations	5 985 223	6 696 243	6 269 770	-6,4 %
75	Autres produits	213 689	180 326	274 178	52 %
013	Atténuations de charges	131 639	122 545	150 564	22,9 %
	Total recettes de gestion	16 422 514	17 495 085	17 782 240	1,6 %
76	Produits financiers	4 143	721	513	-28,8%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

77	Produits exceptionnels	482 383	187 157	73 168	-60,9%
	TOTAL	16 909 039	17 682 963	17 855 921	1%
	Total hors produits exceptionnels	16 426 657	17 495 806	17 782 753	1,6%

Le montant des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à 17,85 millions d'euros et sont en hausse de 1% par rapport à 2009. Elles représentent 1 257 euros par habitant.

Hors produits exceptionnels, les recettes réelles courantes de fonctionnement ont progressé de 1,6 %.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)** enregistrent une hausse de 13,5 %. A ce chapitre figurent les recettes perçues par les usagers en contrepartie de l'utilisation des services publics communaux : restauration scolaire, bibliothèque, ... ainsi que les redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes d'exploitation représentent 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est en légère augmentation par rapport à 2009 (5,8 %).

L'augmentation de cette nature de recettes concerne principalement :

- Les redevances des services à caractère culturel : + 7 000 €
- Les redevances des services à caractère de loisirs : + 60 000 €
- Les redevances des services périscolaires et d'enseignement : + 82 000 €
- Les charges liées aux locaux loués : + 26 000 €.

Cette augmentation doit toutefois être relativisée car les recettes du dernier trimestre 2009 concernant les ALSH, études, restaurations scolaires et les charges locatives ont été enregistrées sur l'exercice 2010, ce qui gonfle le résultat d'un peu plus de 76 000 €.

- **Les recettes fiscales (73) sont en augmentation de 4,8 %** et représentent 55,5 % des recettes réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée est principalement liée aux contributions directes et à la compensation relais perçue en remplacement de la taxe professionnelle. Le produit total de ces recettes s'établit à 9 198 518 euros contre 8 843 061 euros en 2009 soit une hausse de 4 % due à l'augmentation de l'assiette fiscale puisque les taux sont restés stables. Ces contributions fiscales représentent 93,2 % des recettes fiscales, comme l'année précédente.

Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et de publicité foncière a également augmenté de 50%, générant une recette supplémentaire de 138 000 € par rapport à 2009.

- **Les dotations et participations (74)** diminuent de 6,4 % par rapport à 2009. Elles représentent la deuxième source de recettes réelles de fonctionnement pour 35,2 %.

Cette baisse s'explique par le fait que la moitié de la dotation 2008 au titre du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France a été perçue avec retard en 2009.

En soustrayant cette part de dotation (335 765 €) des recettes 2009, la baisse des dotations et participations ne s'élève qu'à -1,4%.

- **Les autres produits de gestion courante (75)**, constitués par le revenu des immeubles (locations de logements et de salles) et l'intéressement sur les économies de chauffage, s'élèvent à un peu plus de 274 000 euros et sont en hausse de 52 % par rapport à 2009. Cette hausse s'explique :

- par le fait que les loyers du 4^{ème} trimestre 2009 n'ont été titrés qu'en début 2010, ce qui représente une recette supplémentaire d'environ 46 000 €,
- par l'augmentation de l'indice de référence des loyers en 2010 (+2,83%).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Les atténuations de charge (013)** correspondent aux remboursements de rémunération du personnel en longue maladie par l'assurance statutaire, et la sécurité sociale pour un peu plus de 150 000 €.

- **Les produits exceptionnels (77)** comprennent les pénalités de retard sur marchés, les remboursements de sinistre par notre compagnie d'assurance et les cessions. Les produits exceptionnels sont en diminution car l'année 2009 avait enregistré un tiers de l'indemnisation du sinistre du gymnase des Templiers (soit 145 000 €).

- **Les produits financiers (76)** sont quasiment inexistants. La recette de 513 € provient des coupons du legs Troquet.

Evolution des recettes d'ordre de fonctionnement

Art.	NATURE DES RECETTES	2008	2009	2010	%
722	Travaux en régie	60 312	105 743	69 092	-34,7%
776	Différences négatives sur cessions	741	0	277	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		568	1 218	114,4%
7 817	reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 500	23 080	0	319,6%
	TOTAL	66 553	129 391	70 587	-45,4 %

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont en baisse de 45,4 % par rapport à 2009 car :

- La commune a réalisé moins de travaux d'investissement en régie (TIR) que l'année précédente. Les TIR constituent un mécanisme comptable permettant de rattacher à la section d'investissement des travaux réalisés en régie par les équipes de la Ville.
- Il n'y a pas eu de reprise sur provisions. La nouvelle trésorière a en effet préconisé de cesser les provisions et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (impayés) car la commune ne présente pas de risques particuliers à ce sujet et traite en tout état de cause les impayés irrécupérables par l'inscription de crédits au titre des admissions en non valeur.

Au total les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 17 926 507,81 euros, dont 64 020 euros de recettes rattachées et sont en hausse de 0,6 % par rapport à 2009.

Les recettes de fonctionnement ont progressé moins vite que les dépenses, entraînant une diminution de l'épargne brute de la commune qui est passée de 2 522 480 € en 2009 à 2 193 874 € en 2010, soit une baisse de 15 %.

Le taux d'épargne brute est de 12,3 % en 2010, ce qui signifie que la commune consacre une part importante de ses recettes réelles de fonctionnement à son autofinancement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **taux d'épargne de gestion** est de 8,2% en 2010. L'effort d'autofinancement continue à soutenir directement les investissements de l'année et pas seulement le remboursement au capital de la dette.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Epargne de gestion = Epargne brute – Remboursement en capital de la dette

Taux d'épargne brute = Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Taux d'épargne de gestion = Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement (en %)

Section d'INVESTISSEMENT

Comparaison : prévisions / réalisations 2010 (opérations réelles)

Chap	NATURE DES DEPENSES	Prévisions	Réalisations	%
16	Remboursement d'emprunt	718 960	713 191	99,2%
20	Immobilisations incorporelles	43 921	40 108	91,3%
21	Immobilisations corporelles	1 859 774	1 742 813	93,7%
23	Immobilisations en cours	5 464 712	2 278 551	41,7%
	Autorisations de programme	1 036 216	1 034 355	99,8%
204	subvention d'équipement versée	149 750	66 711	44,5%
45	Opérations pour compte de tiers	30 308	29 943	98,8%
	TOTAL	9 303 641	5 905 672	63,5%

⇒ en intégrant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore payées) pour **2 220 830,93 euros**, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint **87,3 %**.

Chap	NATURE DES RECETTES	Prévisions	Réalisations	%
10	Dotations et fonds propres	586 000	591 002	100,9%
1068	Affectation excédent fonctionnement n-1	2 093 682	2 093 682	100,0%
13	Subventions	2 087 143	786 533	37,7%
16	Emprunts	2 874 695	2 864 326	99,6%
024	Produit de cession	2 260 500		0,0%
045	Opérations pour compte de tiers	263 882	264 308	100,2%
	TOTAL	10 165 902	6 599 851	64,9%

⇒ en intégrant les restes à réaliser pour **2 532 030,88 euros**, le taux de réalisation des recettes d'investissement atteint **89,8 %**.

Evolution des dépenses réelles d'investissement

Chap	NATURE DES DEPENSES	2008	2009	2010	%
20	Immobilisations incorporelles	65 074	110 650	40 108	-63,8%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21	Immobilisations corporelles	745 772	1 124 486	1 742 813	55,0%
23	Immobilisations en cours	2 679 552	1 929 267	2 278 551	18,1%
	Autorisations de programme	9 757	1 079 973	1 034 355	-4,2%
204	subvention d'équipement versées	187 016	48 276	66 711	38,2%
	Total dépenses d'équipement	3 687 171	4 292 652	5 162 538	20,2%
16	Remboursement d'emprunt	711 490	730 948	713 191	-2,4%
45	Opérations pour compte de tiers	0	603 794	29 943	-95,0%
	TOTAL	4 398 661	5 627 394	5 905 672	4,9%

Le montant **des dépenses réelles** d'investissement s'est élevé à 5,9 millions d'euros soit une dépense équivalente à 415 € par habitant. Elles sont en progression 4,9 % par rapport à 2009.

Les dépenses d'équipement brut ont représenté en 2010, 87,4 % des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les postes ci-après.

- **Les immobilisations incorporelles (20)** s'élèvent à un peu plus de 40 000 euros et sont en diminution de 63,8 %. Elles comprennent l'acquisition de logiciels et la modification du PLU.

- **Les immobilisations corporelles (21)** comprennent les acquisitions de matériels, d'équipement et de mobilier. Elles s'élèvent à 1,74 millions d'euros et sont en progression de 55 %. Elles ont doublé entre 2008 et 2010.

- **Les immobilisations en cours (23)** correspondent aux travaux d'investissement réalisés dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Ils représentent un montant de 2,27 millions d'euros (hors opérations individualisées d'investissement, votées dans le cadre des autorisations de programme).

Ont ainsi été réalisés au cours de l'année 2010 :

- Des travaux de voirie sur l'avenue Gastellier, la rue Davène, la rue Gabriel Péri, la rue de l'Orgeval, la rue Kennedy, la rue Rabelais, la rue Corneille, la rue Lucien Carcat, la rue Schmitt Ratté, la Sente Delsol, la rue de la Pêcherie, la rue du Général Leclerc, la rue de Vaux, la rue du Docteur Schweitzer et le quai de l'Hôtel de Ville.
- L'aménagement du square des Templiers.
- La mise en conformité du point d'accès aux droits.
- La rénovation de la restauration scolaire Jehan de Brie.
- Les études de projet pour la construction de la maison des associations sportives.
- Les études de projet pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection.
- Les études de projet pour l'aménagement des liaisons entre le centre ville et le quartier des Templiers.
- Les études de projet pour la mise en lumière de l'Eglise St Denis.
- Divers travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments.

- **les opérations individualisées d'équipement** correspondent aux crédits votés dans le cadre des autorisations de programme pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Le montant total des travaux, y compris opérations individualisées s'est élevé à 3 312 906 euros et est en progression de 10 % par rapport à 2009.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Les subventions d'équipement versées** correspondent aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement brut :

- **Le remboursement en capital de la dette** pour un montant de 713 191 euros.

- **Les opérations pour compte de tiers** qui correspondent à la fin des travaux d'aménagement de la Voie des Longs Sillons, pris en charge par la commune pour le compte de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

Evolution des dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des recettes d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des recettes d'ordre de fonctionnement).

Doivent y être ajoutées les opérations patrimoniales (transfert à l'intérieur d'une section) pour un montant de 4 236 €, correspondant à l'entrée dans l'actif d'un souffleur à feuilles offert à titre gracieux par une entreprise et à la réintégration dans le patrimoine des études suivies de travaux.

Soit un montant total de dépenses d'ordre d'investissement égal à **74 823 euros**.

Au total les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 5 980 495,31 euros et ont augmenté de 3,9 % par rapport à 2009.

Ces dépenses sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté soit 2 094 550,95 euros et les restes à réaliser pour 2 220 830,93 euros.

Evolution des recettes réelles d'investissement

Chap	NATURE DES RECETTES	2 008	2 009	2 010	%
10	Dotations et fonds propres	97 193	1 699 338	591 002	-65,2%
1068	Affectation n-1	1 477 360	1 699 663	2 093 682	23,2%
13	Subventions d'investissements	902 608	367 108	786 533	114,3%
16	Emprunts	0	1 440 000	2 864 326	98,9%
45	Opérations pour compte de tiers	0	370 220	264 308	-28,6%
	TOTAL	2 477 162	5 576 329	6 599 851	18,4%

Le montant des **recettes réelles d'investissement** s'établit à près de 6,6 millions d'euros en 2010 et est en hausse de 18,4 % par rapport à 2009.

Ces recettes se décomposent comme suit :

- **les dotations, fonds divers de réserve (10)**. Ces recettes comprennent le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe locale d'équipement. Elles s'élèvent à 591 002 euros et sont donc revenues à leur niveau habituel puisque la commune avait perçu en 2009 le FCTVA correspondant aux investissements des années 2006, 2007 et 2008.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est à noter que le FCTVA est désormais perçu avec une seule année de décalage, puisque la Ville a respecté son engagement d'augmentation des dépenses d'investissements pris dans le cadre du plan de relance.

Est également imputé sur ce chapitre, l'excédent de fonctionnement 2009 affecté à la section d'investissement 2010 (compte 1068) pour 2 093 682 euros.

- **les subventions d'investissement reçues (13)** par l'Etat, la région, le département et divers organismes. Elles s'établissent à 748 541 euros et sont complétées par le produit des amendes de police également imputé sur ce chapitre pour un montant de 37 992 euros.

Les subventions perçues en 2010 ont concerné les investissements suivants :

- Fonds ECOLE 2009 pour la réalisation de travaux dans les locaux scolaires.
- DGE 2009 pour la construction d'un préau à l'école Louis Robert et le remplacement des châssis vitrés des écoles Louis Robert et Jehan de Brie 3.
- Solde de la subvention de la DRAC pour la rénovation intérieure du théâtre.
- Solde de la subvention du Conseil Général pour la rénovation de la cuisine de Longchaumois.
- Solde des subventions de la Région Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne pour la rénovation du gymnase des Templiers.
- Solde du contrat triennal de voirie et de la subvention accordée par l'Etat pour l'aménagement du Cours Gambetta.
- Subvention de l'Etat pour l'installation des stations de recueil des passeports biométriques.
- Contrat triennal de voirie pour la réalisation de la voie des Longs Sillons.

Le faible taux de réalisation sur ce chapitre (37,7%) s'explique par le fait que les règles comptables imposent d'inscrire l'intégralité des subventions dès qu'elles sont notifiées alors que leur versement n'intervient que plus tard (acomptes pendant la durée des travaux et solde après la réception définitive). Les montants de subventions restant en attente font partie des restes à réaliser 2011.

- **Les emprunts réalisés (16)** se sont élevés à 2 864 326 euros en 2010, décomposés comme suit :

- 2 emprunts à taux fixe (2,10 %) d'une durée de 15 ans, d'un montant respectif de 200 000 € et de 350 000 €. Ce taux exceptionnellement bas a été proposé par DEXIA dans le cadre d'une enveloppe de prêts bonifiés destinés à soutenir le plan de relance. Le montant des prêts accordés dans ce cadre était plafonné.
- 1 emprunt de 2 300 000 € à taux fixe (3,53%) d'une durée de 20 ans souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des investissements 2010.
- Les 14 326 € restants correspondent à la régularisation d'une aide accordée par la CAF en 2008 pour la réhabilitation d'un accueil pré-post scolaire. Cette aide initialement comptabilisée en subvention est un prêt à taux zéro d'une durée de 15 ans.

- **Le produit des cessions** est nul puisque le chapitre 024 est un chapitre de prévisions budgétaires, sans réalisation. Les ventes effectives sont en effet imputées en fonctionnement sur le compte 775 et retracées en investissement par le biais d'opérations d'ordre. La seule cession de terrain réalisée en 2010 concerne une cession à l'euro symbolique de la parcelle BH104, d'une surface de 4 086 m², au profit du syndicat mixte du centre aquatique et du cinéma, pour la construction du nouveau cinéma. Une promesse de vente a également été signée à la fin de l'année 2010 pour la cession de la parcelle ZA 170 à la SCI DU FOURNEAU pour un montant de 1 890 000 € HT. Cette recette est inscrite en restes à réaliser.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Les opérations pour compte de tiers** correspondent au remboursement, par la Communauté de communes de la Brie des Templiers, des travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons réalisés pour son compte.

Evolution des recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement sont l'exact reflet des dépenses d'ordre de fonctionnement pour les mêmes objets et mêmes montants puisqu'il s'agit d'écritures comptables de transfert entre sections (Voir évolution des dépenses d'ordre de fonctionnement).

Y sont ajoutées les opérations patrimoniales pour un montant de 4 236 € qui correspondent exactement aux opérations patrimoniales inscrites en dépenses d'ordre d'investissement.

Soit un montant total de recettes d'ordre d'investissement égal à **692 513 euros**.

Au total les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 7 292 363,96 euros et ont augmenté de 18,9% par rapport à l'année précédente.

Ces recettes sont complétées par les restes à réaliser pour un montant de 2 532 030,88 euros.

LA DETTE

	2008	2009	2010
Encours en 31/12	9 890 480	10 802 552	13 447 525
Capital	711 940	730 948	713 191
Intérêts	347 953	169 066	151 162
Intérêts courus non échus	59 410	40 955	25 666
Pertes de change et frais	4 002	18 239	44 225
Emprunt mobilisé	0	1 440 000	2 850 000

L'état de la dette arrêté au 31/12/2010 fait ressortir un endettement de 13 447 525 euros sur le budget général.

La capacité de désendettement de la commune au 31/12/2010, sur le budget général, était de 6,1 ans, contre 4,3 ans au 31/12/2009, ce qui laisse encore de bonnes marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt afin de financer les futurs investissements.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Capacité de désendettement = encours de la dette / Epargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement la dette si toute l'épargne brute y était consacrée.

LE SERVICE DE L'EAU

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2010

L'exercice 2010 s'achève avec un excédent de 36 884,86 euros qui se répartit de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 86 139,17 euros.**
- un **déficit d'investissement de 77 015,26 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit – 52 214,61 euros et du résultat reporté des années antérieures soit – 24 800,65 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2010 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour + 27 760,95 euros (215 186,71 € en dépenses et 242 947,66 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Charges à caractère général	13 218	11 933	10 601	-11,2%
Charges financières	4 279	2 447	1 568	-35,9%
Charges exceptionnelles	0	0	228	
Total des dépenses réelles	17 496	14 380	12 397	-13,8%

OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Dotation aux amortissements	69 851	70 463	63 543	-9,8%
Total dépenses d'ordre	69 851	70 463	63 543	-9,8%
TOTAL GENERAL	87 347	84 843	75 940	-10,5%
Excédent de Fonctionnement	54 359	63 753	86 139	+ 35,1%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 75 940,07 euros et sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 10 601,35 euros (assurance, taxes foncières et rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau). Elles sont en légère diminution car il n'y a pas eu de bornage de parcelles à réaliser en 2010.
- Les intérêts de la dette pour 1 567,71 euros.
- Les charges exceptionnelles (intérêts moratoires sur marché de réaménagement du Cour Gambetta) pour 1 567,71 euros.
- L'amortissement des installations pour 63 543 euros, qui constitue une opération d'ordre.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

L'excédent d'exploitation du service de l'eau a augmenté de 35% en 2010.

FONCTIONNEMENT RECETTES				
OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Produits des services	141 057	146 518	150 108	2,5%
Produits exceptionnels	0	0	9 128	
Total des recettes réelles	141 057	146 518	159 236	8,7%
OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	649	649	2843	338,1%
Total recettes d'ordre	649	649	2 843	338,1%
TOTAL GENERAL	141 706	147 167	162 079	10,1%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 429	1 429	0	

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de **162 079,24 euros**. Elles sont en hausse de 10,1% et proviennent de :

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 113 905,30 €.
- Les redevances pour l'occupation de réservoir d'eau, rue des Meurissons, par les relais téléphoniques pour 36 202,72 €.
- Les pénalités de retard versées par la société titulaire du marché de protection des ouvrages de captage pour 48,32 €.
- Les écritures de régularisation de la dette nécessitées par le passage à HELIOS pour 9 079,48 €.
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2843 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Remboursement en capital	27 699	20 537	17 434	-15,1%
Dépenses d'équipement	107 371	184 594	197 531	7,0%
Total des dépenses réelles	135 070	205 131	214 965	4,8%
OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	649	649	2 843	338,1%
Opérations patrimoniales (TVA)	45 629	20 648	38 298	85,5%
Total dépenses d'ordre	46 278	21 297	41 141	93,2%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TOTAL GENERAL	181 348	226 428	256 106	13,1%
----------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Résultat d'investissement de l'année	31 617	-42 110	-52 214	24,0%
Solde d'investissement reporté	56 703	-14 309	-24 801	
Résultat d'investissement cumulé	88 320	-56 419	-77 015	36,5%
Restes à réaliser	34 552	32 030	215 187	
Besoin de financement	-53 768	88 449	49 254	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 256 107,09. Elles sont en hausse de 13,1% et se décomposent de la façon suivante :

- L'étude de protection des ouvrages de captage pour 104 882,22 euros.
- La pose d'une clôture au réservoir des Caillets pour 4 488,54 euros.
- Les travaux réalisés pour un montant de 92 648,90 euros qui comprennent la fin des travaux d'aménagement du parking de l'Aître, les travaux de réaménagement de la Cour de l'Ange, le remplacement du mur du réservoir des Caillets, la pose d'une porte métallique sur le réservoir du quartier des Templiers, les vacations du géomètre expert pour l'étude de protection des captages.
- Le remboursement en capital de la dette pour 17 434,37 euros (dont 9 079,48 € de régularisation suite au passage à HELIOS).
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 2 843,42 euros, et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 38 298,18 euros.

Les dépenses d'investissement sont complétées par le déficit d'investissement des années antérieures reporté pour 24 800,65 €.

INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Subventions	0	18 200	0	
emprunts	0	0	0	
Affectation résultat de fonctionnement N-1	51 857	54 359	63 753	17,3%
Récupération TVA	45 629	20 648	38 298	85,5%
Total des recettes réelles	97 486	93 207	102 051	9,5%

OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Dotations aux amortissements	69 851	70 463	63 543	-9,8%
Opérations patrimoniales (TVA)	45 628	20 648	38 298	85,5%
Total recettes d'ordre	115 479	91 111	101 841	11,8%
TOTAL GENERAL	212 965	184 318	203 892	10,6%
Restes à réaliser	0	0	242 948	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 203 892,48. Elles sont en hausse de 10,6% et sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 38 298,18 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 63 753,12 euros.
- Les opérations d'ordre pour 101 841,18 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2010 fait ressortir un endettement de 27 634,04 euros sur le budget du service de l'eau :

- Annuité 2010 : 23 246,80 €
- Dont intérêts : 1 601,62 €
- Dont capital : 8 354,89 €
- Intérêts courus non échus : 112,15 €

LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS D'EXECUTION DE 2010

L'exercice 2010 s'achève avec un excédent de 2 955 979,33 euros, réparti de la manière suivante :

- un **excédent de fonctionnement de 238 501,87 euros.**
- un **excédent d'investissement de 2 596 444,79 euros** qui est le cumul du résultat de l'exercice soit 225 521,18 euros et du résultat reporté des années antérieures soit 2 370 923,61 euros.
- Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2010 vient s'ajouter au résultat d'investissement pour 121 032,67 euros (826 799,32 € en dépenses et 947 831,99 € en recettes).

LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Charges à caractère général	13 245	11 204	46 101	311,5%
Charges de personnel	10 671	10 672	0	-100,0%
Charges financières	10 646	6 836	4 927	-27,9%
Charges exceptionnelles	99 337	224 076	159 602	-28,8%
Total des dépenses réelles	133 899	252 788	210 630	-16,7%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Dotation aux amortissements et provisions	122 013	123 599	125 575	1,6%
Total dépenses d'ordre	122 013	123 599	125 575	1,6%
TOTAL GENERAL	255 912	376 387	336 205	-10,7%
Excédent de Fonctionnement	628 153	207 891	238 502	+14,7%

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 336 205,53 euros. Elles ont diminué de 10,7%, essentiellement grâce à la baisse de la participation au SIVU COULOMMIERS-MOUROUX. Elles sont constituées par :

- Les charges à caractère général pour 46 101,71 euros (assurance, taxes foncières, rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, redevance pour occupation de terrains appartenant à la SNCF, etc...). Elles ont triplé en 2010 en raison de la mission d'assistance à la procédure de délégation du service public de l'assainissement et du traitement des boues biologiques de l'ancienne station.
- Ce service ne supporte plus de charges de personnel puisque l'agent de la commune détaché auprès de VEOLIA pour gérer l'ancienne station d'épuration est en retraite.
- Les intérêts de la dette pour 4 927,09 euros.
- La participation versée au SIVU COULOMMIERS-MOUROUX pour la construction de la station d'épuration pour 156 200 euros.
- Les autres charges exceptionnelles (intérêts moratoires sur marché de réaménagement du Cours Gambetta et titres annulés) pour 3 401,73 euros.
- L'amortissement des installations qui constitue une opération d'ordre pour 125 575 euros.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation de ce service sont supportées par le fermier.

L'excédent d'exploitation du service de l'assainissement a augmenté de 14,7% en 2010.

FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Produits des services	719 543	528 103	539 924	2,2%
Dotations et participations	114 832	11 483	0	-100,0%
Autres produits de gestion	7 480	6 726	3 313	-50,7%
Autres produits exceptionnels	11 893		7 304	
Total des recettes réelles	853 748	546 312	550 541	0,8%

OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	28 984	36 633	24 166	-34,0%
Total recettes d'ordre	28 984	36 633	24 166	-34,0%
TOTAL GENERAL	882 733	582 945	574 707	-1,4%
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	1 333	1 333	0	

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 574 707,40 euros. Elles sont en légère diminution (-1,4%) et proviennent de :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La surtaxe acquittée par les usagers et reversée par le fermier pour un montant de 535 740,54 €.
 - La participation des riverains au raccordement au réseau d'eaux usées rue des Margats pour 4 184 €.
 - les recettes sur matière de curage reversée par le fermier pour 3 313,31 €.
- Les écritures de régularisation de la dette nécessaires au passage à HELIOS pour 7 303,82 €
- Les écritures d'ordre relatives à la reprise des subventions d'investissement transférables reçues pour 24 165,73 €.

L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Remboursement en capital	54 054	49 220	35 506	-27,9%
Dépenses d'équipement	401 781	273 359	99 372	-63,6%
Total des dépenses réelles	455 835	322 579	134 878	-58,2%
OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2010	%
Quote-part subv investissement virée au résultat	28 984	36 633	24 166	-34,0%
Opérations patrimoniales (TVA)	121 679	47 776	15 974	-66,6%
Total dépenses d'ordre	150 663	84 409	40 140	-52,4%
TOTAL GENERAL	2008	2009	2010	%
	606 498	406 988	175 018	-57,0%
Résultat d'investissement de l'année	251 787	438 983	225 521	-48,6%
Résultat d'investissement cumulé	1 931 941	2 370 924	2 596 445	9,5%
Restes à réaliser	199 996	552 617	826 799	

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 175 017,70 euros. Elles ont baissé de 57% en 2010 et se décomposent de la manière suivante :

- Les travaux réalisés pour 99 372,40 euros qui comprennent la fin des travaux d'aménagement du parking de l'Aître, les travaux de réaménagement de la Cour de l'Ange et les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux prévus au schéma directeur d'assainissement. La diminution de plus de 63% des dépenses d'équipement s'explique ainsi par la nécessité de réaliser des études de maîtrise d'œuvre approfondies avant de lancer un programme pluriannuel.
- Le remboursement de la dette pour 35 505,76 euros.
- Les opérations d'ordre comprenant la reprise des subventions d'investissement reçues pour 24 165,73 euros et les opérations comptables nécessaires à la récupération de la TVA pour 15 973,81 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES				
OPERATIONS REELLES	2008	2009	2010	%
Récupération TVA	117 636	47 776	15 974	-66,6%
subventions d'investissement reçues	103 993	0	35 125	
emprunts	0	0	0	
Affectation résultat N-1	392 965	626 820	207 891	-66,8%
Total des recettes réelles	614 594	674 596	258 990	-61,6%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPERATIONS D'ORDRE	2008	2009	2009	%
Dotation aux amortissements et provisions	122 013	123 599	125 575	1,6%
Opérations patrimoniales (TVA)	121 679	47 776	15 974	-66,6%
Total recettes d'ordre	243 692	171 375	141 549	-17,4%
TOTAL GENERAL	858 286	845 971	400 539	-52,7%
Solde d'exécution reporté	1 680 154	1 931 941	2 370 924	22,7%
Restes à réaliser	64 957	1 087 700	947 832	

Les recettes d'investissement sont arrêtées à la somme de 400 538,88 euros et sont constituées par :

- Les subventions perçues pour 35 124,80 € : solde de la subvention du Conseil général de Seine et Marne pour les travaux de réaménagement du Cours Gambetta et subvention pour la création du réseau d'assainissement sur la voie des Longs Sillons.
- La récupération de la TVA sur les travaux réalisés pour 15 973,81 euros.
- L'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation pour 207 891,46 euros.
- Les opérations d'ordre pour 141 548,81 euros (Amortissement des installations et écritures liées à la récupération de la TVA).

Elles sont complétées par l'excédent d'investissement des années antérieures reporté, pour 2 370 923,61 euros.

L'EMPRUNT

L'état de la dette arrêté au 31/12/2010 fait ressortir un endettement de 88 793,62 euros sur le budget du service de l'assainissement :

- Annuité 2010 : 33 235,59 €
- Dont intérêts : 5 033,65 €
- Dont capital : 28 201,94 €
- Intérêts courus non échus : 352,47 €

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, merci pour votre présentation, chaque fois vous faites des efforts pour que la présentation soit la plus pédagogique possible. Je voudrais aussi vous remercier pour tout le travail que vous faites tout au long de l'année, avec évidemment, tous les services sous la houlette de la directrice générale des services, de la responsable de la direction financière Mme MANCEAU et de toutes les équipes comptables et financières, pour faire en sorte de nous préparer des budgets et de nous préparer des documents comptables, plus largement, qui sont non seulement précis, mais de bonne qualité. Le tout, dans un dialogue permanent avec tous les services et tous les élus et toute la population, bravo et merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Je vais donner la parole à M. AUBRY, moi je dois sortir, pour le vote du compte administratif de la ville.

M. le Maire donne la présidence à M. Jean-Pierre AUBRY, Maire Adjoint, et quitte la salle.

Le Maire ne participe pas au vote,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jean-Pierre AUBRY, procède au vote,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'adopter l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2010, et des annexes susvisées, de la ville de COULOMMIERS, des services de l'eau et de l'assainissement.

Fait et délibéré, par 23 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

Retour de M. le Maire dans la salle, il reprend la présidence de la séance,

Question n° 20

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2010 DU BUDGET GENERAL, DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

FOURNIER expose le projet de délibération. Et commente la projection des documents.

Les résultats de l'exercice 2010 ont été repris et affectés par anticipation, dès le vote du budget primitif 2011, comme le permettent l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales et l'instruction M14.

Le compte administratif du budget général fait toutefois apparaître une différence de + 137 907,17 € entre l'excédent de fonctionnement 2010, reporté par anticipation, et le résultat définitif. Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder à la reprise des résultats définitifs en application de l'article L.2311-5 du CGCT.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement complémentaire, en recettes de fonctionnement, afin de financer les nouvelles dépenses de cette section, faisant l'objet de la décision modificative n°1 du budget.

Il est précisé qu'aucun ajustement n'est à opérer sur les budgets des services de l'assainissement et de l'eau.

M. RIESTER : Est-qu'il y a des questions, des remarques .

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de reprendre les résultats des services de l'assainissement et de l'eau tels qu'ils ont été consignés dans les documents financiers des budgets primitifs 2011 de ces services, à savoir,

Pour le service de l'assainissement :

- un excédent de fonctionnement de 238 501,87 €, intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068

- un excédent d'investissement cumulé de 2 596 444,79 €, repris en recette d'investissement sur le compte 001.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le service de l'eau :

- un excédent de fonctionnement de 86 139,17 €, intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068
- un déficit d'investissement cumulé de 77 015,26 €, repris en dépense d'investissement sur le compte 001.

- DECIDE d'ajuster les résultats du budget ville de l'exercice 2010 comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement 2010	1 576 183,94 €
Déficit d'investissement cumulé	782 682,30 €
Besoin en financement de la section d'investissement estimé (restes à réaliser compris)	471 482,35 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE reporter l'excédent de fonctionnement complémentaire 2010, soit 137 907,17 euros, en recettes de fonctionnement, sur le compte 002, afin de couvrir les nouveaux besoins en financement de cette section.

- PRECISE que l'ajustement susvisé sera repris dans la décision modificative n°1 du budget général.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

Question n° 21

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

FOURNIER expose le projet de délibération.

De grosses réformes de la fiscalité ont été entreprises dans notre pays, qui mettent en place, une réforme de la taxe professionnelle, le bénéfice du dynamisme de l'économie. Il y a un impact sur les collectivités territoriales, puisqu'une fraction des taxes des quatre vieilles, c'est-à-dire, plus particulièrement de la taxe d'habitation, et la taxe sur le foncier non bâti, ainsi que désormais, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), qui remplace la taxe professionnelle, était auparavant collectée au bénéfice, soit de la Région, soit du Département, à terme de compensations, ces fractions reviennent désormais, dans l'escarcelle de la commune. Ce qui signifie, que les taux que nous allons afficher, à la fois la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, la CFE vont changer en termes d'affichage, mais en revanche, les recettes que va percevoir la ville, seront constantes. Ce qui signifie aussi, que les contribuables ne vont pas subir d'augmentation de leurs impôts, en dépit du fait que les taux varient en affichage. Les taux qui étaient auparavant les nôtres, perçoivent en supplément, la part départementale ou la part de la région, en compensation de la mise en place de la taxe professionnelle. Les nouveaux ont été calculés par les services fiscaux, et c'est ceux que nous allons appliquer. Nous allons appliquer ces taux sans faire d'évolution. Les taux seront, certes, en affichage différent, mais clairement nous n'allons pas changer la pression fiscale du

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

contribuable Columérien. Et ce, pour les quatre taux que nous vous proposons de voter. Alors, pourquoi plutôt que d'ajouter au taux de la commune, le taux du département ou de la région, dans le cas présent, c'est parce que, il y avait des politiques d'abattements. Les politiques d'abattements, ne sont pas les mêmes selon les communes, qu'il s'agisse de la région, ou du département. Le nouveau taux calculé, fait l'objet du taux initial, multiplié par un coefficient multiplicateur, et non pas, l'agrégation des différents taux. Est-ce que je me suis bien fait comprendre? S'il y a des questions à poser, c'est le moment. Ce qu'il faut retenir, c'est que pour le contribuable Columérien, il n'y aura pas d'augmentation due à la variation des taux appliqués par la commune. Il en résulte, les taux votés pour 2010, la taxe d'habitation était de 19,13%, en appliquant le coefficient qui est une fraction du plan départemental, de 1,034%, le taux recalculé sera de 26,50% pour la taxe d'habitation.

M. RIESTER : M. FOURNIER, pendant que vous dites cela, j'en profite pour dire, pour bien préciser, vous l'avez bien expliqué, bien préciser, que ce calcul, ce n'est pas un calcul qu'à fait la ville, c'est un calcul qu'ont fait les services d'Etat, et ce calcul là, est fait de la même façon, les mêmes critères, dans toute la France. Ensuite, on nous redonne un taux recalculé, et charge à chaque collectivité de décider si elle maintient ou si elle augmente ce nouveau taux. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux recalculé par les services de l'Etat. C'est très important, la politique que nous menons, maintenant, depuis de très nombreuses années, qui n'est absolument pas de bouger les taux de fiscalité de la ville, pour en revanche, augmenter nos recettes de fonctionnement joue sur la dynamique des bases, notamment, la dynamique des bases économiques, c'est ce qu'on va continuer à faire, et c'est ce que nous proposons de faire ce soir.

M. FOURNIER : Donc, pour poursuivre, le taux sur le foncier bâti, qui était, en 2010 à 21,49%, sera maintenu à 21,49%, puisque lui n'est pas affecté par ce report, ce transfert de fiscalité. En revanche, le taux du foncier non bâti, lui va subir effectivement, l'ajustement qui est dû à la majoration du taux départemental de 1,0485 %, et passe donc de 48,66% à 51,02%. Le taux de CFE que nous avons voté l'année dernière, à hauteur de 12,78% qui était déjà le taux indiqué sur la taxe professionnelle, passe en vertu de cette modification et de l'indication de ses coefficients, ainsi que la cotisation de péréquation 2009, à 20,40 %. Je le répète, du fait de cette variation de taux, la pression fiscale sur les Columériens ne va pas changer.

M. RIESTER : C'est bien noté aussi, dans la délibération. On a les taux votés en 2010, sur les quatre vieilles, c'est bien ton expression, 19, 13 % en taxe d'habitation, 21,49 en foncier bâti, 48,66% en foncier non bâti, et 12,78% en taxe pro, les taux recalculés, selon péréquation, et ce taux recalculé par l'Etat, 26,50% en TH, en habitation, 21,49% en foncier bâti, 51,02% en foncier non bâti, 20,40 % en CFE, et la décision que nous vous proposons, ville de COULOMMIERS, qui aurait pu être différente de ce re calcul, c'est de, surtout ne pas bouger le taux, c'est notre politique depuis maintenant plusieurs années, et donc, on vous propose 26, 50 en habitation, 21,49 en foncier bâti, 51,02 en foncier non bâti, et 20,40 en CFE. Des questions ?

M. THIERRY : M. le Maire, on va vérifier si j'ai bien compris. Je vais essayer, ne vous énervez pas, je vais essayer de voir, si j'ai bien compris. Donc, les quatre vieilles, c'étaient effectivement les quatre vieilles. Parce que, ces taux d'imposition votés en 2010, 19,13 - 21,49 - 48,66 - 12,78 que vous avez bien mémorisés, ce sont ce que les

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mathématiciens, je pense, appelleraient des constantes. Des constantes, pourquoi, au moins depuis 2001, et j'ai vérifié, ces taux sont restés inchangés.

M. RIESTER : Merci de le signaler, contrairement à de nombreuses collectivités qui n'ont cessé d'augmenter les taux.

M. THIERRY : Donc, c'est bien, jusqu'à maintenant, j'ai compris. C'est-à-dire, que quand l'économie Française, mondiale, étaient florissantes, ces taux étaient de : 19,13 – 21,49 – 48,66 – 12,78, et lorsque la crise arrive, les taux sont également les mêmes. Cela veut dire, que les taux ne s'adaptent pas à la conjoncture. Cela veut dire qu'en période où l'économie tourne, alors qu'on pourrait peut être, augmenter les taux de certains, pour les faire participer davantage à l'effort, on ne le fait pas, on reste sur une pression, la même. C'est-à-dire, ce que les bons économistes, enfin, je pense que les bons économistes sont ceux qui savent s'adapter à la conjoncture. Donc, ce n'est pas le cas. Ce que l'on a compris, aujourd'hui, c'est que la pression fiscale va rester la même ; C'est-à-dire que le Columérien, pour la part communale, il va payer la même somme que l'année dernière. Je ne me trompe pas, mais depuis 2001, il paye la même chose, mais les compétences de la commune ne sont plus les mêmes, puisque la commune a donné des compétences à un autre niveau. Donc, le Columérien qui paye de manière constante, ne paye plus pour la même chose, et alors là, ça change quand même le discours. On peut se féliciter, parce que vous félicitez la constante, mais ce n'est plus pour la même chose. C'est exactement ça, j'ai bien compris ?

M. RIESTER : Attendez, ça c'est vous qui le dites, allez y, continuez, je ne vous interromps pas. Je vous écoute sans m'énerver.

M. THIERRY : Donc, la référence, c'est-à-dire, la constance des taux, ne m'apparaît pas du tout l'élément intéressant seul, c'est-à-dire, qu'il faut comparer les taux avec le service que l'on rend. Le jour où vous faites ça, c'est bien, mais sinon, ce n'est que de la communication.

M. RIESTER : Non ce n'est pas de la communication, parce que c'est ce payent les Columériens. Ils sont, pour en discuter avec de nombreux d'entre eux, sont très satisfaits de voir que depuis des années, on veille à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts, à Coulommiers, et qu'en revanche, il y a davantage d'investissements, d'avantage de services proposés à la population, grâce à quoi, grâce à la dynamique des bases. C'est ce que je vous ai expliqué, grâce à quoi ? Grâce à la dynamique des bases qui permet à Coulommiers, de ne pas augmenter les impôts, tout en augmentant les services et en augmentant les investissements pour l'avenir de Coulommiers, parce qu'on a fait en sorte d'avoir une dynamique des bases économiques, parce que l'on a fait en sorte que des entreprises qui se créent, qui s'implantent sur Coulommiers. Un chiffre, sur les 1 300 emplois sur le bassin de vie du SCOT, vous savez que nous travaillons avec les partenaires du bassin de vie pour élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale, le plan d'aménagement territorial. Les études qui ont été fournies par le cabinet qui travaille sur le SCOT, sur les 1 300 emplois du bassin de vie, créés entre 1999 et 2007, 90% de ces 1 300 emplois ont été créés sur la ville de Coulommiers, ils ont été créés sur la ville de Coulommiers, 90% de 1 300, cela fait à peu près, 1 100 emplois, même plus de 1 100 emplois, qui ont été créés sur la seule ville de Coulommiers, en huit ans. Et pourquoi, ce qu'à totalement dit la société qui a fait l'étude, c'est parce que nous avons eu des entreprises qui se sont implantées dans notre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

zone économique. Donc, M. THIERRY, si nous avons écouté, lorsque, conseil municipal après conseil municipal, vous disiez que c'était une erreur de faire en sorte de désenclaver des terrains, qui étaient des terrains de prairie, pour y installer des entreprises, parce que cela risquait de modifier le paysage et que nous vous disions que c'étaient des terrains nécessaires pour y installer des entreprises qui allaient créer de l'emploi, qui allaient créer aussi des richesses fiscales pour la ville, sans qu'individuellement, les Columériens payent plus, ce qui nous permettait donc, individuellement chaque Columérien puisse recourir à des services et investissements de meilleure qualité, vous nous disiez systématiquement que c'était une erreur. Nous, nous avons continué à mettre cette politique en place, et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, certes pas suffisamment, il faut que l'on continue de se battre, sur les questions d'emploi, de développement économique sur le territoire. Enfin, il y a eu de nombreux emplois créés sur la ville de Coulommiers, et sur le bassin de vie, essentiellement à Coulommiers, parce que nous avons accueilli de nouvelles entreprises. Donc, toute la stratégie, tous les choix politiques que nous faisons, depuis maintenant un certain nombre d'années, je dirais, nous l'avons prouvé encore depuis 2008, c'est de ne pas augmenter individuellement les impôts des Columériens, mais faire en sorte qu'il y ait plus de bases, plus de personnes qui contribuent à la fiscalité de Coulommiers, pas pour un pouvoir d'achat pour se faire plaisir, mais simplement, pour offrir davantage de services pour investir plus pour les Columériens, et c'est ce que nous faisons et nous pouvons que nous en satisfaire. D'autre part, en ce qui concerne le transfert de compétences à l'intercommunalité, nous avons assumé, nous continuerons de le faire, de dire qu'à partir du moment où il y a des compétences qui sont transférées à l'intercommunalité, et qui ne sont pas simplement un transfert de compétences bêtes et méchantes, si je puis dire, mais un transfert de compétences qui permet derrière d'offrir une nouvelle dynamique et un nouveau service pérennisé et complété, plus important à la population, nous ne souhaitons pas effectivement, baisser la fiscalité à Coulommiers, puisque nous l'avons dit et redit à moult reprises, exemple, la petite enfance. Nous avons à Coulommiers, au moment du transfert, une crèche cantonale, d'ailleurs c'était déjà plus ou moins intercommunal, et une halte garderie, nous avons transféré la compétence et grâce à cela, nous avons pu, grâce à la fiscalité intercommunale des contribuables Columériens et des autres contribuables de l'intercommunalité, nous avons aujourd'hui un système de garde d'enfants, qui fait référence dans le département, puisqu'il y a des élus d'un peu partout dans le territoire Seine et Marnais, qui viennent voir comment elle est organisée, pour prendre les bonnes pratiques, dire bravo, c'est bien, etc. Nous avons sécurisé, conforté la crèche familiale. Nous avons conforté et étendu la halte garderie. Nous avons créé une garderie itinérante, « le mille pattes », nous avons fait en sorte de créer 2 relais d'assistantes maternelles. Nous allons ensemble, samedi matin, inaugurer le jardin des bambins qui est un accueil multi services à proximité, dans le quartier des Templiers. Bref, nous avons un dispositif de garde d'enfants qui fait référence en Seine et Marne, grâce au travail intercommunal, j'en profite pour saluer Guy DHORBAIT, le président et toutes les équipes de la Brie des Templiers, qui font un travail remarquable, et c'est ce que nous allons faire aussi, demain, quand je dis demain, dès cette année, avec le transfert de compétences des accueils de loisirs sans hébergement. Non seulement, on va transférer les compétences, mais aussi, nous allons avoir une nouvelle dynamique qui va se créer, avec l'aménagement ou la construction de plusieurs structures, dans Coulommiers, et bien évidemment dans le bassin de vie de la Brie des Templiers, pour offrir en matière d'accueil de loisirs sans hébergement, un meilleur service encore, que l'on peut avoir aujourd'hui. Oui au travail intercommunal, davantage de synergies, oui au travail

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

intercommunal, qui doit être financé par, ça c'est le lot de toutes les collectivités, par le contribuable, à condition qu'il y ait vraiment un plus en matière de services. C'est ce que nous allons, une nouvelle fois prouver, avec le transfert à l'intercommunalité de la compétence accueil de loisirs sans hébergement, donc voilà les éléments que je voulais vous dire en matière de fiscalité à Coulommiers.

M. THIERRY : Je voulais ajouter, M. le Maire, je pense que j'avais bien compris, et que mon analyse était bonne. Vous n'avez..

M. RIESTER : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. THIERRY : Non, vous avez fait de la communication, vous étiez hors sujet par rapport à la question. C'est un peu ce qu'on appelle noyer le poisson, mais enfin, moi, je pense que j'avais fait une bonne analyse. Simplement, Le Maire, je regarde les taux, il y a aussi un indicateur que je regarde régulièrement, à Coulommiers, c'est l'encours de la dette. Et l'encours de la dette, je m'aperçois aussi, que depuis que vous êtes élu Maire, la dette à Coulommiers, augmente. Donc, voilà un autre indicateur, qui au niveau des finances, pas, m'inquiète, me laisse dubitatif. Voilà, c'est tout, vous avez fait votre promotion, simplement, mon analyse était bonne.

M. FOURNIER : Merci de répondre partiellement, M. THIERRY, mais je vais rester simplement factuel. Entre 2008 et 2009, les recettes fiscales ont augmenté de plus de 4,8%, entre 2009 et 2010, sensiblement de la même valeur, à chaque fois, de près de 450 000 € de recettes. Et pour l'essentiel, ces recettes viennent de l'activité économique puisque, seules les bases ont augmenté, et la plus grosse fraction des bases qui a augmenté, c'est le développement économique, sur le territoire de Coulommiers. A quelle vocation, et bien, effectivement, de payer de plus en plus de services, tout en ayant une maîtrise tout à fait contrôlée des taux de la pression fiscale, sur les ménages. Et là, je suis factuel.

M. RIESTER : Et quant à l'endettement, on assume totalement. On l'a dit depuis la départ, vous parliez de crise tout à l'heure, nous avons dit que nous souhaitions accélérer le rythme des investissements, début de mandat, pour non seulement être certains que nous tenions bien tous nos engagements. J'en profite, puisque nous en sommes quasiment à mi-mandat, plus de mi-mandat, que nous avons réalisé 60% de ce que nous nous étions engagés à faire, et nous avons 30% de ce que nous nous étions engagés à faire, qui sont dans les tuyaux, qui seront réalisés, en tout cas dont les décisions d'investissement sont prises. Nous souhaitions aller vite, dans les investissements, pour vite tenir nos engagements, et en même temps, contribuer dans une période de crise, à notre niveau, dynamiser l'économie locale. C'est ce que nous avons fait, et pour cela nous avons utilisé l'endettement, à des niveaux qui sont aujourd'hui, tout à fait raisonnables, M. FOURNIER, l'a lui-même rappelé, que nous gardions des marges de manœuvre, pour l'avenir en termes d'investissement, et nous avons un certain nombre de terrains, qui ont été justement désenclavés dans la zone industrielle, qui sont avec des promesses de vente, soit en cours de négociations, et qui nous permettrons, ces ventes, de pouvoir récupérer un certain nombre d'argent, de trésorerie pour financer nos investissements futurs, ou rembourser les dettes que nous contractons aujourd'hui. Voilà, donc votre analyse n'était pas bonne.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Elle était excellente, vous avez reconnu que la dette augmente. Elle était excellente, j'ai fait une très bonne analyse.

M. RIESTER : D'accord, vous avez les chiffres, vous avez fait un constat, ce n'est pas une analyse.

M. FOURNIER : J'ajoute qu'une fraction de cet endettement est à destination d'acquisition de patrimoine pour la commune, donc, dans le bilan de la commune, certes, il y a de l'endettement, mais c'est sur du foncier, entre autre, l'immeuble EDF, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, ce n'est pas du tout de l'argent qui...

M. THIERRY : Non mais là, Pascal, tu es en train de faire de la communication..

M. RIESTER : M. FOURNIER !

M. THIERRY : Pardon ?

M. RIESTER : M. FOURNIER !

M. THIERRY : Nous sommes cousins, on peut se tutoyer entre nous, M. le Maire.

M. RIESTER : Allez, on va passer au vote, qui est contre ?

La Commune de Coulommiers ne souhaitant pas augmenter la fiscalité en 2011, il est proposé au Conseil municipal de voter des taux d'imposition 2011 identiques aux taux de référence 2010 recalculés.

Commune membre d'un EPCI à fiscalité additionnelle			
	Taux de référence 2010	Taux votés en 2010	Taux recalculés
TH	Taux communal 2010 majoré d'une fraction du taux départemental 2010 X 1,034	19,13%	26,50%
TFB	Taux communal 2010	21,49%	21,49%
TFNB	Taux communal 2010 X 1,0485	48,66%	51,02%
CFE	Taux relais communal + fraction des taux départementaux et régionaux 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009 X 0,88074	12,78%	20,40%

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer les taux communaux 2011, des taxes fiscales directes, comme suit :

Taxe habitation : 26,50%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,49%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,02%

Cotisation foncière des entreprises : 20,40%

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

Question n° 22

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE 2011

FOURNIER expose le projet de délibération.

Première décision modificative de l'année :

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 119 692,17 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à 22 295 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté : + 137 907,17 €

Contributions directes : - 544 800 €

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : + 179 260 €

Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : + 186 400 €

Dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle : + 148 545 €

Compensation de l'état au titre de la contribution économique territoriale : - 79 000 €, il y avait au travers de cette outil, de la péréquation, cela veut dire que cette somme va être redistribuée, à destination d'autres communes du territoire.

Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe habitation : + 56 650 €.

Achat de l'énergie issue des panneaux photovoltaïques du gymnase des Templiers par EDF : + 13 240 €

Dépenses de fonctionnement

Fourniture de repas pour les agents communaux : 14 500 €

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux : 12 070 €

Marché de taille des arbres : 50 000 €, cela avait été oublié lors de la construction du BP.

Réfection du mur de la Cour Saint Marc : + 15 830 €, c'est sur le domaine communal, je vous rassure tout de suite

Réparations des véhicules, c'est une provision pour l'achat de pièces des véhicules des services techniques : + 10 000 €

Autofinancement : - 48 659,83 €.

Recettes d'investissement

Autofinancement : - 48 659,83 €

D'où un recours à l'emprunt : + 65 607,83 €.

Dépenses d'investissement pour cette DM, portent sur :

Acquisition du terrain des coupes-oreilles et frais de notaire : 27 000 €

Rideaux pour la salle Paulette Lauxerrois et les bureaux de l'Hôtel de Ville : 10 000 €

Réfection du bassin de la fontaine du Parc des Capucins : - 21 000 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de mise en lumière de l'Eglise St Denis : + 16 000 €
Travaux de voirie sur le parvis de l'Eglise et la rue du prieuré Ste Foy : + 23 700 €
Contribution aux extensions de réseaux ERDF : + 40 000 €
Travaux d'aménagement de la Cour de l'espace Lafayette : + 14 080 €
Démolition du proche et des sanitaires de l'espace Lafayette : + 24 960 €
Travaux de modification du bloc sanitaire de l'espace Lafayette : - 67 500 €
Travaux de construction de la Maison des sports – Lot VMC : - 13 000 €

M. RIESTER : Merci, M. FOURNIER, des remarques, des questions ?

Mme THOURET : M. le Maire, je voulais juste préciser que le résultat de fonctionnement reporté, c'est bien 137 907,17 conformément à la question 20.

M. RIESTER : C'est bien de le préciser, vous avez raison Mme THOURET, elle a l'œil partout, Mme THOURET. Bien, on reprend le vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 .

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

Question n° 23

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

FOURNIER expose le projet de délibération.

Cette fois-ci, concernant le budget assainissement, DM n°1 :

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à – 26 240 euros en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement

Indemnité de fin de contrat d'affermage de l'assainissement : 61 400 €. Cette indemnité a pour objet le remboursement des investissements réalisés par VEOLIA sur l'ancienne station d'épuration, dans le cadre de la prolongation de son ancien contrat d'affermage, et qui n'ont pas été intégralement amortis.

Complément ICNE 2011 : 120 €

Autofinancement : - 61 520 €.

Recettes d'investissement

Autofinancement : - 61 520 €

Subvention de l'AESN pour les travaux d'assainissement de la rue de la Thibaude : 23 520 €

Prêt à taux zéro de l'AESN pour les travaux d'assainissement de la rue de la Thibaude : 11 760 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépenses d'investissement

Provision pour travaux : - 26 240 €

M. RIESTER : Bien, est-ce que vous avez des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 6 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mme CANALE du groupe Socialistes et Citoyens de Gauche, M. TRÉGOAT du groupe les Verts, Mmes RABEY et SABATÉ),

Question n° 24

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

BOULVRAIS expose le projet de délibération.

Le travail de la commission communale pour l'accessibilité et les travaux effectués pour améliorer l'accessibilité font l'objet d'un rapport au titre de l'année 2010. ce rapport vous a été joint en format PDF, envoyé par mail. Je voulais juste vous dire que lors de cet envoi, une petite coquille a été faite, et que vous devriez lire, en page 7, sur les manifestations et événements : « La ville de COULOMMIERS prévoit l'organisation d'une journée de sensibilisation, un événement pourrait également être envisagé, à l'occasion, en fin d'année ». D'autre part, je tenais à remercier l'ensemble des services et les personnes qui ont participé à l'établissement de ce rapport.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport de la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2010

Fait et délibéré, à l'unanimité,



RAPPORT ANNUEL

DE LA COMMISSION COMMUNALE

POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Année 2010

1/ DONNÉES GÉNÉRALES

1.1/ Présentation de la Ville de Coulommiers

*Ville de Coulommiers
13, rue du Général de Gaulle
77 120 COULOMMIERS
Téléphone : 01 64 75 80 00*

Coulommiers figure comme l'une des villes moyennes périphériques de grande couronne de la région Ile-de-France, située à une distance d'environ 60 km à l'est du centre parisien, à 25 km de Meaux et à 20 km de l'autoroute A 4 et de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Ville principale de la vallée du Grand Morin, Coulommiers est le centre géographique du plateau de la Brie. Son territoire couvre une superficie de 1092 hectares soit 10,92 km² (cf plan en annexe). La ville de Coulommiers compte environ 14 105 habitants qui se répartissent selon une densité de 1249 habitants / km². Son canton regroupe 15 communes et totalise environ 36 536 habitants. Coulommiers appartient à la Communauté de communes de la Brie des Templiers qui englobe 8 communes du territoire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers constitue un véritable pôle structurant au cœur d'un bassin de vie à forte dominance rurale. La commune présente un niveau élevé d'équipements et de services qui concourent en grande partie à son attractivité et à son rayonnement sur le territoire environnant. Véhiculant une identité urbaine forte, Coulommiers se distingue aussi par la qualité de son patrimoine naturel et urbain, la diversité de son tissu socio-économique et la volonté de faciliter les déplacements à l'échelle du territoire. Le territoire du bassin de vie est aussi maillé par un réseau dense de transports en commun. On pourrait en quelque sorte qualifier le territoire coulommérien de rurbain, se situant ainsi entre urbanisation massive et zone rurale désertifiée.

Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées :

Contact :

Daniel BOULVRAIS, conseiller municipal délégué au Handicap et à la Dépendance -
06 85 66 50 33

Franck RIESTER - Député-Maire de Coulommiers
Bernard FRÉMONT - Adjoint au Maire délégué aux Travaux
Bruno SAINTEMARIE - Conseiller Municipal
Muriel COUVÉ-DUPONT - Conseillère municipale déléguée au Cadre de vie
Roland COILLOT - Conseiller municipal
Marie-José THOURET - Conseillère municipale
Franck HABRAN - monde associatif
Dominique LE FORESTIER - monde associatif
Tony DE OLIVEIRA - monde associatif
Marie-Claude CAQUEROT - monde associatif

Le Plan d'Accessibilité Voirie et Équipement de la Ville de Coulommiers a été délégué à la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. La Commission Intercommunale d'Accessibilité a été créée par délibération du 8 juillet 2010 (65/2010).

Programme de l'habitat

Une étude pour la création d'un SCOT a été lancée. Le futur SCOT comportera très certainement un volet sur l'habitat. Toutes les questions relatives au transport seront aussi abordées dans ce cadre tout en tenant compte du fait que le transport ne fait pas partie des compétences intercommunales. Une réflexion à l'échelle de la Ville sera également menée pour définir les orientations générales en matière de logement.

1.2/ Informations administratives

La ***Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées*** a été créée par délibération du conseil municipal du 23 juin 2008 (08/209). Cette commission a fait l'effet d'une modification le 7 juin 2010 (10-145). À cette date, un nouvel élu référent a été nommé.

La composition :

Président : Franck RIESTER - Député-Maire de Coulommiers

Président délégué : Daniel BOULVRAIS - Conseiller municipal délégué au Handicap et à la Dépendance

Représentants élus de la commune :

Bernard FRÉMONT - Adjoint au Maire délégué aux Travaux

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bruno SAINTEMARIE - Conseiller Municipal

Muriel COUVÉ-DUPONT - Conseillère municipale déléguée au Cadre de vie

Roland COILLOT - Conseiller municipal

Marie-José THOURET - Conseillère municipale

Représentants des associations columériennes :

Franck HABRAN - monde associatif

Dominique LE FORESTIER - monde associatif

Tony DE OLIVEIRA - monde associatif

Marie-Claude CAQUERIOT - monde associatif

L'organisation :

Une réunion plénière par trimestre est organisée à l'Hôtel de Ville sur convocation. Un compte rendu est rédigé après chaque réunion et diffusé auprès des membres de la commission, de la Direction générale des services et du Cabinet du Maire.

Ses missions :

- Mettre en place et suivre les travaux du PAVE,
- Suivre l'ensemble des travaux d'accessibilité réalisés par la Ville de Coulommiers,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Publier un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au préfet, au Président du conseil général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) et à tout organisme cité dans le rapport,
- Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Sans pouvoir décisionnaire, la CCAPH est un observatoire local de l'accessibilité mais aussi une instance de gouvernance et de mise en cohérence des initiatives des multiples acteurs publics et privés présents sur le territoire communal.

Son objectif est d'assurer la continuité de la chaîne de déplacements et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée. À cet effet, les membres des CCAPH :

- Évaluent ensemble le degré d'accessibilité du cadre de vie communal à travers des indicateurs concertés ;
- Définissent des priorités d'action en fonction des besoins des citoyens et des différents projets et enjeux du territoire ;
- Transmettent ces suggestions aux différents maîtres d'ouvrage.

2/ Voiries et espaces publics

Dans le cadre de chacun des travaux de réfection menés, les élus de la Ville veillent systématiquement à garantir l'accessibilité des voiries et espaces publics.

Avril 2009

- *Rue de la Brisebêche* (au niveau de l'entrée du Theil) : abaissement de trottoirs
- *Le rond-point Bir Hakeim / Gallieni* a été réaménagé, au niveau des trottoirs, du passage piéton et de l'îlot central.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Les deux trottoirs, à l'angle de la sortie de la Sucrerie et de la D934, ont été abaissés au niveau du passage piéton.

Septembre 2009

- Parvis du *Théâtre municipal*
- Réfection partielle des enrobés de *l'allée des peupliers*
- Deux abaissements de trottoirs pour accéder *au centre commercial du quartier des Templiers* ont été réalisés.
- En centre-ville, le plateau ralentisseur situé à *l'intersection de la rue de la Pêcheurie et de l'impasse de l'Autruche* a été intégralement refait. Un trottoir a été abaissé à l'angle des *rues Berthereau et Bertrand Flornoy*.

Fin 2009

- Plateau réalisé à l'intersection de *l'avenue Gastellier, de la rue de Maussion et de la Rue Malakoff*
- Travaux d'accessibilité, de mise en conformité et de réfection de *l'Hôtel de Ville*

Octobre 2010

- Les trottoirs ont été élargis et abaissés *rue du quai de l'Hôtel de Ville*.
- Travaux d'abaissement de trottoirs au niveau de la *rue Winston Churchill*.
- Travaux d'accessibilité engagés *rue de Vaux*.
- Travaux d'abaissement de trottoirs au niveau de la *rue Jean Moulin*.

Février 2011

- Des trottoirs ont été abaissés au croisement des *rues du Docteur Arbeltier et Schmitt Ratté*.

Travaux à venir

- Pose de bandes podotactiles et de boules blanches sur plots sur 60 passages piéton.
- Poursuite de l'abaissement de trottoirs
- Parvis de l'Église

2.1/ État d'avancement

Le Plan d'Accessibilité Voirie et Équipement de la Ville de Coulommiers a été délégué à la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. La Commission Intercommunale d'Accessibilité a été créée par délibération du 8 juillet 2010 (65/2010).

L'étude a été lancée en décembre 2010 sur le bassin de vie de Coulommiers (25 communes), avec le cabinet Qualiconsult, pour une durée de 7 mois. La mission se décompose en plusieurs phases qui sont les suivantes :

- Concertation et sensibilisation
- Réalisation du diagnostic
- Élaboration du plan de mise en accessibilité

La Communauté de Communes de la Brie des Templiers a délibéré le 27 janvier 2011 pour constituer la commission de suivi des PAVE. Dans ce cadre, les obligations de publicité ont été remplies :

- affichage pendant un mois dans toutes les mairies et au siège de l'EPCI si la compétence d'élaboration du PAVE est transférée à l'EPCI ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- transmission de cette décision à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- transmission de la décision à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

La commission de suivi des PAVE s'est réunie le 10 février 2011. Le cabinet a déjà recensé toutes les associations présentes sur le bassin de vie de Coulommiers concernées par l'élaboration des PAVE. Ces associations seront contactées directement par courrier. La liste des associations sera transmise aux membres actuels du comité de pilotage pour vérification et modification éventuelle. Les membres et représentants d'associations de la commission communale d'accessibilité de Coulommiers seront contactés directement par téléphone pour leur expliquer la démarche et les inviter au prochain comité de pilotage.

Le diagnostic a commencé sur les communes ayant moins de 800 m de cheminements repérés. Il s'agit des communes suivantes : Aulnoy, Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie, Amillis, Beauthel, Chailly-en-Brie, Chevru, La Celle-sur-Morin, Dagny, Hautefeuille, Marolles-en-Brie, Mauperthuis, Pézarches, Saints, Touquin, Pommeuse et Dammartin-sur-Tigeaux.

La loi prévoit également que l'Architecte des Bâtiments de France soit associé à l'élaboration du plan. Monsieur FRÉMONT s'engage à contacter Madame MAGNUS, Architecte des Bâtiments de France, pour lui expliquer la démarche et solliciter son avis.

La prochaine commission de suivi du PAVE, qui aura lieu lundi 14 mars, prévoit de valider les périmètres d'études par commune, de présenter les diagnostics effectués sur les 17 communes retenues et de mettre en place un planning d'intervention des 8 communes restantes.

Courant mars 2011, le diagnostic dont il est question auparavant sera rendu et finalisé. Lorsque les PAVE auront été adoptés par les communes (entre juin et octobre 2011), la CIAPH sera saisie de la programmation des travaux et ensuite de la progression de la mise en œuvre des PAVE. Chaque commune sera chargée de mettre en œuvre les conclusions du PAVE puisque la compétence intercommunale s'arrête à leur étude ;

2.2/ Éléments de suivi

Le cabinet Qualiconsult souhaite disposer de la base des accidents corporels recensés par la police pour chaque commune afin de lier accessibilité et sécurité. La Ville de Coulommiers a fait le nécessaire auprès du commissariat de Police Nationale.

40 000 m de cheminements sur 66,9 km de voirie au total ont été repérés et seront diagnostiqués dans le cadre du PAVE sur la commune de Coulommiers. Toutes les voiries dont la pente excède 5% ne seront pas prises en compte dans le diagnostic.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque commune, dans le cadre du PAVE intercommunal, a désigné un correspondant en charge du PAVE qui suit le déroulement des missions du bureau d'études.

3/ Services de transports collectifs et intermodalité

3.1/ État d'avancement

La Ville de Coulommiers, dans le cadre de sa nouvelle offre de transport urbain, s'est équipée de nouveaux bus respectueux de l'environnement et accessibles aux PMR. L'ensemble de sa flotte de bus urbains est adapté aux normes handicapées. Le TRAMY, syndicat qui gère les transports en commun sur plusieurs communes du bassin de vie, envisage de mettre aux normes l'ensemble des arrêts de bus de la commune.

Parallèlement, la Ville de Coulommiers réfléchit continuellement aux moyens à mettre en œuvre pour faciliter les déplacements et favoriser l'intermodalité. Dans cet esprit, la future gare routière de la Ville de Coulommiers, qui sera située rue Marcel Clavier, constituera un véritable pôle d'échanges où se côtoieront en toute sécurité bus, vélos et piétons.

Une étude sur l'amélioration des transports collectifs va également être engagée au niveau du bassin de vie de Coulommiers. Le transport à la demande figurera très certainement parmi les pistes de réflexion qui seront abordées.

3.2/ Éléments de suivi

La Ville de Coulommiers a déposé un dossier au STIF afin de déléguer au TRAMY les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de bus et de procéder à l'acquisition de mobilier.

4/ Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1/ État d'avancement

Tous les ERP de la Ville de Coulommiers sont soumis à une commission de sécurité au sein de laquelle figure un représentant de la Commission Accessibilité pour les Personnes Handicapées. Par ailleurs, l'accessibilité à tous les handicaps est prise en compte dès la conception de nouveaux projets engagés par la Ville de Coulommiers. Deux classes de CLIS sont aussi accueillies au sein des écoles élémentaires de la Ville.

Nombre d'ERP publics : 56

Nombre d'ERP privés : 7

4.2/ Éléments de suivi

Travaux de mise en accessibilité effectués sur les ERP municipaux :

- Point d'accès aux Droits
- Hôtel de Ville
 - mise en place d'un ascenseur,
 - mise aux normes des toilettes, désormais accessibles aux PMR.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Gymnase des Templiers
- Théâtre municipal, accessible depuis 2007 (ascenseur interne et toilettes accessibles)
- Bibliothèque municipale, accessible depuis 2002.

Travaux à venir

- Futurs bâtiments administratifs
- Future Maison des associations sportives
- Création de deux sanitaires handicapés à l'école élémentaire Charles de Gaulle

5/ Cadre bâti – Logements

5.1/ État d'avancement

La Ville de Coulommiers ne dispose pas de système de recensement de l'offre de logements accessibles. Ce projet sera à l'étude dans le cadre de la mise en place du dispositif d'enregistrement des demandes de logement locatif social (numéro unique).

5.2/ Éléments de suivi

La Ville de Coulommiers compte un peu plus de 2000 logements sociaux gérés par trois bailleurs sociaux : l'OPH de Coulommiers, 3F et 3 Moulins.

Logements OPH :

- 1869 logements actuels et 8 en attente de livraison soit au total **1877 logements sociaux**
- Seuls 5 logements sont mis en accessibilité : 4 sur le quartier de Vaux et un sur la Sucrerie.
- L'accès aux bâtiments sur les HBM et la rue Marcel Clavier a été rendu accessible.
- Sur l'ensemble du parc, certaines salles de bain sont rendues accessibles via une convention avec le PACT de Seine et Marne, ce qui ne rend pas pour autant le logement accessible.

Logements 3F

33 logements

Logements 3 Moulins

94 logements

Logements privés

4414 logements

Soit au total 6418 logements

6/ Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Nouvelles technologies et Internet**

Le site Internet de la Ville de Coulommiers est accessible aux personnes malvoyantes. Une rubrique accessibilité est mise en place.

- **Tourisme et patrimoine**

L'accessibilité aux personnes mal-entendantes fait partie intégrante des projets de la Ville. Le guide de la Ville suit actuellement une formation pour apprendre le langage des signes.

- **Manifestations et évènements**

- La Ville de Coulommiers prévoit l'organisation d'une journée de sensibilisation.
- Un évènement pourrait également être envisagé en fin d'année.

7/ Gouvernance, coordination et conseil

La Ville de Coulommiers participe à la mise en place d'un système d'information géographique, en partage avec les communes de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

Dans le cadre des travaux menés par la CCAPH, une réflexion est menée pour établir un diagnostic des problématiques de déplacements avec différents partenaires (bailleurs sociaux, commerçants, CCAS, associations de personnes âgées... etc.).

8/ Conclusion

Sur l'année 2010, nous pouvons retenir parmi les réalisations de la Ville de Coulommiers la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, celle du Point d'Accès aux Droits et le lancement du PAVE.

La poursuite des travaux de mise aux normes des voiries et des bâtiments, tout en prenant en considération les difficultés financières et/ou techniques est prévue sur l'année 2011.

9/ Fiche de synthèse

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : **juin 2011**
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation : **55 (depuis 2008) - 65 en 2010**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2009 : **10**
4. Nombre de kilomètres de voirie (total) : **66,9 km**
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 :
NC
6. Nombre de feux (carrefour) : **11** (total ou diagnostiqués) **PAVE 2011**
7. Nombre de feux (carrefours) et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009) :
1/11
8. Nombre de traversées accessibles (abaissé de trottoir et passage piéton) de
trottoir : **261** (total ou diagnostiqués) - **PAVE 2011**
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées
rendues accessibles en 2009 : **205**
10. Autres indicateurs de la collectivité

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDA : **indéterminé**
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) : **15 lignes +
1 ligne ferrée**
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) : **9**
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : **2**
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : **40 véhicules**
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus
accessibles en 2009 : **10 %**
17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité :
non
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : **non**
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : **0**
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite
(TPMR) : **20 voyageurs/an**
21. Autres indicateurs de la collectivité

9.3 Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement

22. Nombre d'ERP publics : **35**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Coulommiers compte **une quarantaine d'ERP** dont deux de 2^{ème} catégorie : le centre socio-culturel et sportif « La Sucrierie » et le gymnase des Capucins.

Voici un détail des principaux ERP appartenant à la Ville :

- Hôtel de Ville
- Bâtiments administratifs
- Mairie annexe du quartier de Vaux
- Mairie annexe du quartier des Templiers
- Direction des Services techniques
- Point d'Accès aux Droits
- Immeuble Mottet
- Bureau de Poste – Quartier des Templiers
- Bureau de Poste – Quartier de Vaux
- Écoles maternelles : 5 locaux
- Écoles primaires : 4 locaux
- Espace Lafayette
- Office du Tourisme
- Commanderie des Templiers
- Centre socio-culturel et sportif « La Sucrierie »
- Bibliothèque municipale
- Bibliothèque de quartier
- Théâtre
- École de musique
- Musée
- Halle aux fromages
- 3 gymnases
- Vestiaires et douches du Parc des Sports
- Presbytère
- Hôtel de l'Orme Chaumont
- Maison des Loisirs....

23. Autres ERP publics : 21

- Pôle Emploi
- Haltes-garderies : gestion intercommunale
- Centre Hospitalier de Coulommiers
- EHPAD - Résidence des champs
- Collèges Hippolyte Rémy et Madame de Lafayette (compétence départementale)
- Lycées Gorges Cormier et Jules Ferry (compétence régionale)
- Commissariat de police
- Maison des solidarités (compétence départementale)
- Gare SNCF
- Gendarmerie
- Centre des Impôts
- La Poste
- Piscine
- Pompiers
- Salle Corneille
- Salle de la Rotonde
- Sécurité sociale

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SMICTOM
- Trésorerie principale

24. Nombre d'ERP privés :

- Cinéma
- Centre aquatique des Capucins
- Établissement scolaire Sainte-Foy
- Lieux de culte
- Mission Locale de la Brie et des Morins
- Résidence Siméon
- Résidence la Colombière
-

25. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics

26. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2009

27. Nombre de logements publics : 2004

28. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2009

29. Nombre de logements privés : 4414

30. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2009

31. Autres indicateurs de la collectivité

9.4 Thématiques et actions spécifiques portés par la CAPH

32. Indicateurs de la collectivité

9.5 Gouvernance et pilotage

33. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux quartiers

34. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux zones ou secteurs accessibles

35. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux itinéraires à enjeux

36. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux pôles générateurs 2 de déplacements

37. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap

38. Autres indicateurs

9.6 Budget annuel ou pluriannuel

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité.

39. Budget voirie : 35 000.00 € - travaux en régie municipale

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 40. Budget transport sur x année(s) :
- 41. Budget ERP publics sur x année(s) :
- 42. Budget autres thématiques sur x année(s) :
- 43. Budget total : % du budget global

Question n° 25

DECISIONS DU MAIRE - COMPTE-RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 11/17 en date du 11 février 2011 : Décision d'ester en justice et de confier au Cabinet BARDON DE FAY- 51, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, la défense de la Ville de Coulommiers, dans l'instance qui l'oppose à un employé communal, ayant introduit un recours en justice visant à obtenir l'annulation d'un jugement du Tribunal Administratif de Melun.
- N° 11/50 en date du 18 février 2011 : Acquisition d'un véhicule de marque RENAULT TRAFIC, immatriculé AR 500 CY pour un montant de 14 000 TTC à l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers.
- N°11/55 en date du 18 février 2011 : Annule et remplace la décision N°11/50 du 18 février 2011, l'acquisition auprès de l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers du véhicule de marque RENAULT TRAFIC, immatriculé AR 500 CY au prix de 13 471 € TTC.
- N°11/59 en date du 16 mars 2011 : Cession d'une balayeuse de type APPLIED 414 à la commune de Boissy le Châtel – place de la Mairie – 77169 Boissy le Châtel, pour un montant de 1 500 €.
- N° 11/61 en date du 22 mars 2011 : Conclusion d'une convention avec la résidence SIMEON – 12-14 avenue Gastellier à Coulommiers, pour le prêt au service Jeunesse et Famille, à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus lui appartenant, pendant la période des vacances de Pâques, du 14 au 26 avril inclus, pour le transport d'enfants, d'adolescents ou d'adultes accompagnateurs, dans le cadre de sorties ou séjours organisés.
- N°11/62 en date du 28 mars 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition gratuite d'un terrain OPH de Coulommiers, pour la réalisation et l'entretien d'un terrain de jeu de boules à l'attention des habitants du quartier de Vaux.
- N°11/63 en date du 29 mars 2011 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allendé – 79031 Niort Cedex 9, pour le remboursement des dégâts causés sur le véhicule immatriculé 436 EW 77, survenu le 5 janvier 2011. Le montant s'élève à 2 564,95 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- N°11/66 en date du 1^{er} avril 2011 : Acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités locales – 141, avenue Salvador Allendé – 79031 Niort Cedex 9, pour les dégâts causés sur un feu tricolore, le montant s'élève à 1 359,29 €.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
02/02/2011	Mission de coordination SPS pour les travaux de mise en lumière de l'Eglise Saint Denis	Serge TINGUELY	2 555,00 €
09/02/2011	MAPA : Construction d'une gare routière - Lot n°1 : Voirie et réseaux divers - Lot n°2 : Eclairage public - Lot n°3 : Espaces verts - Lot n°4 : Fourniture et pose d'abris bus	WIAME VRD STPEE SN FALLEAU DIVERS CITE	471 355,10 € 51 393,06 € 27 581,90 € 67 144,09 €
09/02/2011	MAPA : Mission topographique en liaison avec un programme de travaux d'assainissement	Cabinet GREUZAT	7 022,00 €
11/02/2011	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet d'éclairage de bâtiments publics	QUADRA	Rémunération définitive tranche ferme (Eglise St Denis) : 12 243,36 €
21/02/2011	Avenant n°1 au contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux : nettoyage de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville	A.M.S	2 043,00 €
22/02/2011	MAPA : Mission de coordination SPS en liaison avec un programme de travaux d'assainissement	ARC 77	5 610,00 €
23/02/2011	MAPA : Construction d'une maison des sports - Lot n°7 : Aménagements intérieurs	TOURET	105 522,82 €
02/03/2011	MAPA : Travaux de mise en lumière de l'Eglise Saint Denis	PRUNEVIEILLE	148 785,50 €
04/03/2011	Contrat de maintenance des réseaux d'alarmes incendie	AAB	5 548,00 € /an
04/03/2011	Contrat de maintenance des systèmes de désenfumage	FP INCENDIE	910,00 € /an
04/03/2011	Contrat de maintenance des extincteurs	FP INCENDIE	1 206,00 € /an
23/03/2011	Contrat Di@lège : accès Internet aux informations relatives à la gestion de l'électricité	EDF	680,04 € /an
23/03/2011	Contrat de maintenance des bornes enfance	CIRIL	765 € /an
25/03/2011	Contrat de maintenance des PC de l'école Jehan de Brie	BISIS INFORMATIQUE	700 € /an

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Vous faites appel à un avocat parisien, je voulais savoir de ce dont il s'agissait, c'est d'ester en justice et de confier au Cabinet BARDON DE FAY- 51, rue

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de Miromesnil – 75008 PARIS, la défense de la Ville de Coulommiers, dans l'instance qui l'oppose à un employé communal.

M. RIESTER : Cela veut bien dire clairement ce que cela veut dire, il y a un contentieux avec un ancien employé communal, je pourrais vous en parler hors conseil, ce n'est pas la peine d'étaler ce genre de chose en public.

M. THIERRY : D'accord, mais pourquoi vous allez chercher un avocat parisien, vous ne pas donnez la mission à un avocat Seine et Marnais ?

M. RIESTER : Parce que nous avons l'habitude de travailler avec cet avocat là. Il est très compétant en la matière.

M. THIERRY : C'était un petit détail pour vous dire, qu'il faut favoriser l'activité économique columérienne et Seine et Marnaise.

M. RIESTER : Très bien. Il y a d'autres remarques ?

Avant de passer aux questions diverses, je vous rappelle qu'après les questions diverses, nous aurons une séance à huis clos, pour l'approbation du legs TROQUET. Je voulais aussi, parce que l'on vient d'avoir la confirmation, non seulement qu'il y a eu un attentat à MARRAKECH, mais qu'il y a eu aussi, six Français décédés lors de cet attentat. Je voudrais, pour la deuxième fois, que l'on respecte une minute de silence, en leur mémoire. L'assemblée se lève et observe une minute de silence. M. le Maire remercie l'assemblée.

Question n° 26

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux du cinéma de Coulommiers.

Mme CANALE : Oui, M. le Maire, dans les questions diverses, j'aimerais savoir un petit peu, où on en est, des travaux du cinéma de Coulommiers ?

M. RIESTER : Ecoutez, les travaux du cinéma sont en phase de finalisation, puisque nous devons avoir une réception du chantier dans la deuxième quinzaine de mai.

Demande d'information sur le site BRODARD GRAPHIQUE

M. THIERRY : Dans la série de prise d'information, M. le Maire, il y avait tout un article sur le site BRODARD, est-ce que vous pouvez, aujourd'hui, nous en dire plus, puisque vous avez dû avancer sur le sujet.

M. RIESTER : Oui, oui, cela avance, nous sommes en relation avec le liquidateur, et avec des entreprises qui souhaitent investir sur le site. Le gros souci, c'est que le site est grand, qu'aujourd'hui, les entreprises ont des tailles plus petites, et sont intéressées seulement par une partie du site. Donc, nous essayons de trouver une solution qui permettrait de pouvoir les accueillir, mais c'est aujourd'hui compliqué, parce que la liquidation souhaite vendre à un seul interlocuteur, le site. C'est le gros problème

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

auquel est confronté le liquidateur, et nous avec. Mais, les décisions vont devoir être prises assez rapidement. Nous y verrons plus clair dans les quelques semaines qui viennent. Bien, je vais vous proposer maintenant de procéder à l'attribution du Legs TROQUET, je remercie l'assistance de bien vouloir nous laisser, en vous remerciant de votre présence, à cette heure de la soirée, et en vous souhaitant une bonne nuit.

Le public quitte la salle du conseil municipal.

Question n° 27

APPROBATION DE LA TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

RIESTER expose le projet de délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-18

CONSIDERANT que la délibération ayant pour objet l'attribution d'une bourse revêt un caractère de confidentialité,

PROPOSE la tenue de la séance à huis clos,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de tenir la séance à huis clos.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

Question n° 28

LEGS TROQUET – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'ETUDES

RIESTER expose le projet de délibération.

Il s'agit cette année d'une attribution d'un montant de 398 €, je vous rappelle que c'est les fruits du placement du legs, qui sont chaque année attribués à une ou un élève méritant, nous vous proposons d'attribuer cette année, la bourse d'études à une jeune fille du lycée Jules Ferry.

M. le Maire donne les renseignements concernant cette jeune fille.

Je vous rappelle que cette attribution fait l'objet d'une discussion des services de l'éducation, Mme MOTOT est absente ce soir, c'est elle, d'habitude qui donne les explications des responsables des lycées, pour la détermination de la personne qui se voit chaque année, attribuer la bourse d'études. Est-ce qu'il y a des remarques ? On va passer au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

Décide en comité secret, sur la demande de Monsieur le Maire, d'attribuer pour l'année scolaire 2010/2011, une bourse d'études de 398 euros à une jeune fille du Lycée Jules Ferry.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011

Fait et délibéré, à l'unanimité,

M. RIESTER : Bonne soirée.

Mme THOURET : Je voulais vous remercier, M. le Maire, d'avoir une table entière.

M. RIESTER : Oui, nous avons le nouveau mobilier qui était prévu depuis un certain temps, il y a eu un retard de livraison, enfin, c'est vrai, c'est plus agréable pour travailler, pour vous, tous les conseillers municipaux. Merci, bonne nuit.

La séance est levée à 23 H 10